

BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET



OFFICE OF
THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Interactions entre le système fédéral d'impôts et de transferts et l'inégalité de revenus

Ottawa, Canada
10 mars 2015
www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) a pour mandat de fournir au Parlement, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et des tendances de l'économie canadienne; et, à la demande d'un comité ou d'un parlementaire, d'évaluer le coût financier de toute mesure proposée relevant des domaines de compétence du Parlement.

L'analyse que voici se fonde sur un modèle de micro-simulation statique. Mis à part les hypothèses de consommation tirées des enquêtes sur les dépenses des ménages, elle ne fait pas intervenir d'hypothèses comportementales.

L'analyse se fonde sur la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs sous-jacents aux résultats de simulation sont l'œuvre du DPB et l'auteur est seul responsable de l'utilisation et de l'interprétation des résultats.

Préparé par : Duncan MacDonald*

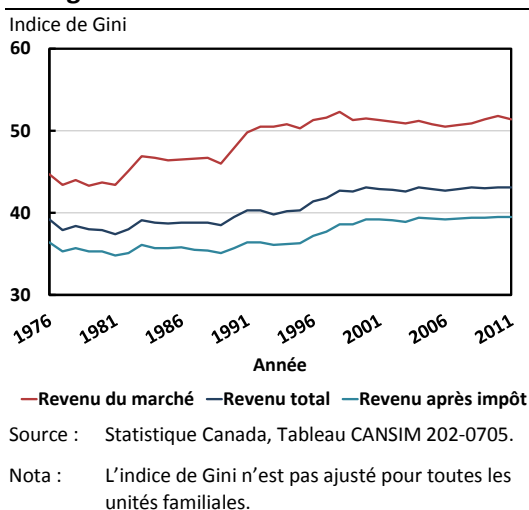
* L'auteur remercie Jason Jacques, Jean-François Nadeau et Trevor Shaw de leur collaboration. Toutes les erreurs relèvent de sa responsabilité. Pour plus de renseignements, communiquer avec Mostafa Askari (Mostafa.Askari@parl.gc.ca).

Sommaire

Selon l'indice de Gini, l'inégalité de revenus augmente au Canada depuis au moins les années 1970 (figure E1)¹. Les impôts et les transferts fédéraux servent depuis longtemps à réduire l'inégalité de revenus du marché. Leur impact sur l'inégalité a toutefois changé au fil du temps avec l'accroissement de l'inégalité et l'abolition ou la création d'impôts et de transferts.

Figure E1

L'inégalité de revenus au Canada



Ce rapport traite à la fois de l'incidence de l'inégalité de revenus sur les impôts et les transferts (donc sur l'équilibre budgétaire fédéral) et de l'incidence des impôts et des transferts sur l'inégalité de revenus.

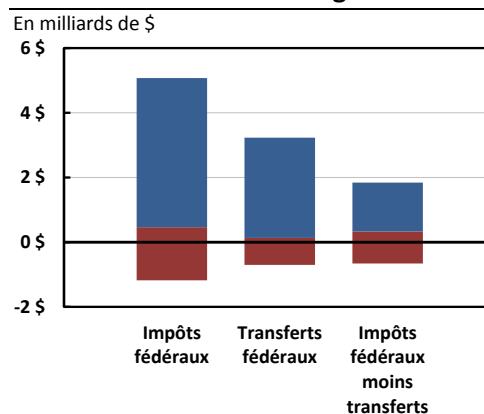
Les résultats montrent que le système fédéral d'impôts et de transferts réagit automatiquement aux hausses de l'inégalité du marché en réduisant l'inégalité après impôts au taux de 0,4 par unité de progression de l'indice de Gini du marché et ce, surtout par les transferts.

¹ L'indice de Gini mesure l'inégalité de revenus dans une société. Il varie entre 0 et 100, 0 correspondant à une société où tout le monde gagne le même revenu et 100, à une société où un seul gagne tout le revenu.

L'incidence fiscale de l'inégalité est déterminée par le système d'impôts et de transferts. La hausse de l'inégalité augmente le produit de l'impôt et l'ampleur des transferts. Ces deux effets agissent en sens contraire, réduisant ainsi l'ampleur globale des changements fiscaux (figure E2).

Figure E2

Incidences fiscales de l'inégalité



Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Nota : Le bleu représente les changements simulés survenus durant la période d'inégalité à l'étude et le rouge, les changements survenus durant la fourchette historique approximative du coefficient de Gini.

Le DPB a évalué les incidences sur l'équilibre fiscal d'une série d'indices de Gini inférieurs et supérieurs à 52, l'indice actuel. L'incidence fiscale varie entre une incidence négative de 650 millions \$ et une incidence positive de 1,8 milliard \$. Sur la fourchette historique de l'indice de Gini, l'incidence fiscale sur l'inégalité de revenus varie d'un milliard de dollars.

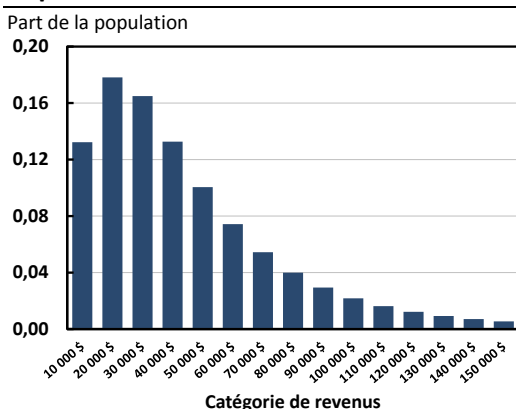
On peut en conclure qu'à l'heure actuelle l'équilibre fiscal fédéral ne fluctue pas notablement en réponse à une hausse ou une baisse de l'égalité. Si le système d'impôts et de transferts devait subir des changements, l'incidence de l'inégalité de revenus sur l'équilibre fiscal pourrait changer.

Contexte

L'inégalité de revenus mesure l'écart entre les riches et les pauvres d'une société. Comme dans la plupart des pays, le revenu au Canada se répartit inégalement (figure 1). La répartition du revenu a des répercussions à la fois sur les recettes fiscales et sur les paiements de transfert.

Figure 1

Répartition du revenu au Canada : 2011



Sources : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, directeur parlementaire du budget.

Les modalités de la répartition du revenu influent sur le produit de la fiscalité directe et le montant des transferts aux ménages (le Supplément de revenu garanti, par exemple) puisqu'un certain nombre de transferts sont assujettis à des critères de revenu².

On peut en conclure qu'une hausse ou une baisse de l'inégalité se répercute sur l'équilibre fiscal fédéral³. Comme une hausse de l'inégalité implique une augmentation du nombre des hauts revenus, les recettes de l'État monteront grâce à la progressivité fiscale. Ces recettes peuvent être absorbées par la bonification des paiements de transfert directs versés au nombre accru de revenus inférieurs à la

moyenne. Une baisse de l'inégalité a l'effet contraire.

L'inégalité au Canada

Statistique Canada mesure l'inégalité au moyen de l'indice de Gini (voir l'encadré 1). En général, les diverses mesures du Gini ont affiché une tendance à la hausse consécutive à un déplacement vers le haut de l'indice de Gini du marché au début des années 1980 et 1990, signe d'un accroissement de l'inégalité de revenus (figure 2)⁴. Depuis le début du siècle, elle progresse moins sensiblement.⁵

Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes s'est penché sur l'inégalité de revenus en 2013⁶. Le rapport traite des incidences de l'inégalité de revenus entre autres sur la santé, l'éducation et l'emploi. Il n'aborde pas la capacité de l'actuel système d'impôts et de transferts à réagir aux fluctuations de l'inégalité ni ne ventile l'effet égalisateur attribuable à chaque système.⁷

⁴ Fortin et autres (2012) attribuent ces sauts aux récessions. Les récessions tendent à affecter de façon disproportionnée les petits revenus, d'où hausse de l'inégalité. Voir Fortin, N., Green, D., Lemieux, T., Milligan, K., et Riddell, W. C. (2012). [Canadian inequality: Recent developments and policy options](#). Canadian Public Policy – Analyse de politiques. 38(2).

⁵ Des analyses récentes révèlent une tendance à la hausse du revenu des groupes qui gagnent le plus. Des changements qui, comme celui-ci, touchent un petit nombre d'individus ne sont pas toujours saisis par l'indice de Gini.

⁶ Canada. Parlement. Chambre des communes. Comité permanent des finances. (décembre 2013). [Inégalité des revenus au Canada : un survol](#). Troisième rapport. 41^e législature, 2^e session.

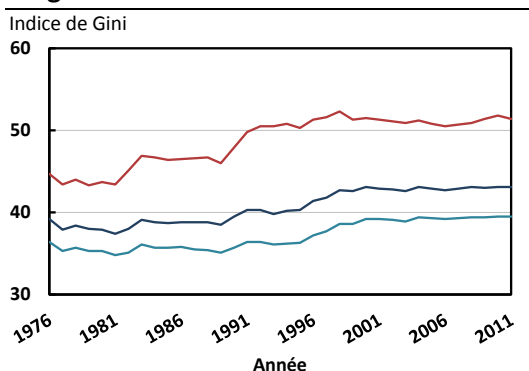
⁷ Le système d'impôts et de transferts en question est celui de 2009. Le rapport examine aussi les systèmes de 2006 et de 2014 par rapport aux populations et aux caractéristiques de 2009.

² Service Canada - [Supplément de revenu garanti](#). Consulté en novembre 2014.

³ L'équilibre fiscal est envisagé dans le contexte du système des impôts et des transferts. Il s'agit donc des impôts moins les transferts.

Figure 2

Inégalité de revenus au Canada



Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 202-0705.

Nota : L'indice de Gini n'est pas ajusté pour toutes les unités familiales.

Le présent rapport traite des répercussions de la répartition du revenu sur les finances fédérales. Il montre comment le système d'impôts et de transferts réagit aux fluctuations de l'inégalité et comment il réduit l'inégalité grâce à la progressivité des impôts directs et à la redistribution du revenu par les transferts.

Méthodologie

On trouvera à l'annexe A un exposé détaillé de la méthodologie employée.

Le DPB a examiné le revenu du marché des Canadiens pour l'année d'imposition 2009. Il a d'abord déterminé et tenu pour constantes tout au long de l'analyse certaines grandes caractéristiques de la population afin de maintenir un portrait représentatif de l'économie canadienne. Les principales variables de contrôle figurent au tableau 3.

Encadré 1

Indice de Gini

Le Gini mesure l'écart entre la répartition effective du revenu entre les particuliers et les ménages et une répartition parfaitement égale du revenu.

Plus le Gini est élevé, plus grande est l'inégalité. Aux extrêmes, un Gini de zéro correspond à l'égalité parfaite et un Gini de 100 à l'inégalité parfaite. Par exemple, l'OCDE attribue pour 2011 aux États-Unis un Gini équivalisé de 50,7 et au Canada un Gini de 43,8.

Le Gini peut être calculé pour divers types de revenus, dont le revenu du marché (salaires), le revenu total (le revenu du marché plus les transferts aux particuliers) et le revenu après impôts (le revenu total moins les impôts directs comme l'impôt sur le revenu).

Parmi les diverses méthodes de calcul de l'indice de Gini, le DPB a retenu celle de la distribution de probabilité cumulative.

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques et Banque mondiale.

Tableau 3

Contrôles démographiques

Cible	Par
Revenu du marché moyen	Province
Population totale	Province
	Sexe
	Groupe d'âge
Ratio emploi-population	Province
	Sexe
	Groupe d'âge

Source : Directeur parlementaire du budget.

Tout en tenant ces paramètres de contrôle largement constants, le DPB a modifié la répartition du revenu sous-jacente. Il a ensuite examiné l'impact de la répartition modifiée sur le système d'impôts et de transferts à l'aide du modèle de micro-simulation mis au point par Statistique Canada⁸.

Une façon utile d'évaluer et de moduler la répartition sous-jacente est d'employer une distribution de probabilité qui s'ajuste bien aux données de revenu^{9,10}. L'indice de Gini est calculé à partir des paramètres de répartition, et les répartitions correspondant à une série d'indices de Gini sont examinées.

L'indice de Gini estimatif pour l'année d'imposition 2009 est de 52 et la série d'indices de Gini examinés s'échelonne de 40 à 65¹¹.

Pour chaque niveau d'inégalité de revenus du marché, le Gini du revenu après impôts et transferts est aussi calculé. La différence entre les trois indices de Gini définit la capacité du système d'impôts et de transferts à réduire l'inégalité.

Le DPB a aussi examiné comment le système d'impôts et de transferts a évolué au fil du temps. L'analyse a porté sur deux autres années d'imposition, 2006 et 2014,

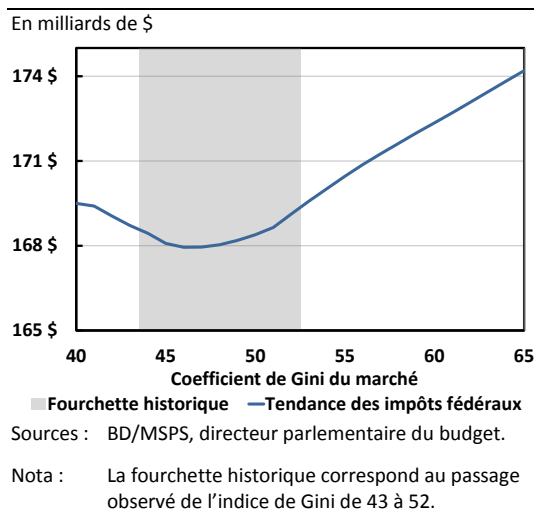
et l'effet de redistribution sur l'inégalité de revenus est comparé à celui de 2009¹².

Résultats : Impôts fédéraux et RPC/RRQ

Comme prévu, la hausse de l'inégalité du marché entraîne une augmentation des recettes fiscales (figure 4) du fait que les hauts revenus sont plus nombreux et qu'ils sont imposés à des taux d'imposition marginaux élevés.

Figure 4

Les impôts fédéraux correspondant à divers indices de Gini



Ces hausses de l'inégalité s'accompagnent d'une augmentation du nombre des revenus inférieurs à la moyenne, certes, mais le taux d'imposition marginal de ces derniers est inférieur à celui des hauts revenus¹³.

Une baisse de l'inégalité s'accompagne d'une diminution initiale des recettes fiscales suivie d'un tassement. Comme une baisse du Gini implique une agglutination des revenus autour de la moyenne, les particuliers seront plus nombreux à gagner

⁸ Le DPB s'est servi de la version 21.0 de la [Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales \(BD/MSPS\)](#) de Statistique Canada. Ce modèle permet l'analyse statique de changements apportés au système d'impôts et de transferts et l'analyse implicite de changements apportés aux intrants démographiques.

⁹ Le DPB s'est servi de la double distribution lognormale de Pareto suivant Reed, W. J. et Jorgensen, M. (2005). [The double Pareto-lognormal distribution – a new parametric model for size distribution](#). *Communications in Statistics* (34), 1733-1753.

¹⁰ Pour plus de détails sur le calcul de la double distribution lognormale de Pareto et de l'indice de Gini, voir l'annexe A.

¹¹ L'indice de Gini a été calculé en fonction du revenu du marché individuel.

¹² Aux fins de la comparaison avec d'autres années, les systèmes d'impôts et de transferts de 2006 et 2014 ont été rapportés aux populations et aux revenus de 2009. La comparaison directe était ainsi possible.

¹³ Le revenu individuel modélisé est d'environ 38 000 \$ en dollars de 2009. Pour plus de détails voir l'annexe A.

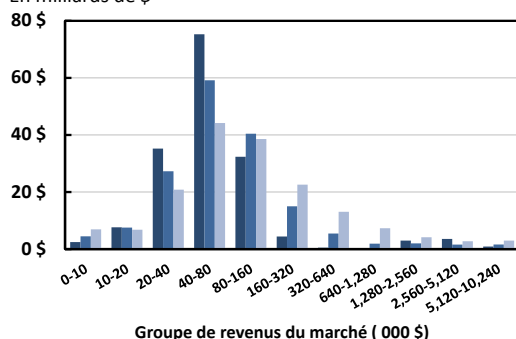
des salaires proches de la moyenne, tandis qu'ils seront moins nombreux à toucher de très hauts ou de très bas revenus. Voir la figure 5.

Quand le Gini est faible, le nombre de ceux qui gagnent entre vingt et quatre-vingt mille dollars augmente, d'où hausse du produit de la fiscalité fédérale. Les autres revenus paient moins d'impôts, mais cette baisse est en partie compensée par le surcroît d'impôts que paient les revenus moyens.

Figure 5

Impôts fédéraux payés selon le revenu du marché

En milliards de \$



■ Gini faible ■ Gini de référence ■ Gini fort
Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Nota : Les Gini faible, Gini de référence et Gini fort correspondent respectivement à des valeurs de 40, 52 et 65.

Les impôts fédéraux englobent des recettes gouvernementales autres que l'impôt sur le revenu. La figure 6 ventile les impôts fédéraux en impôts sur le revenu, cotisations au RPC/RRQ et autres impôts et contributions, dont les taxes à la consommation et les cotisations d'assurance-emploi.

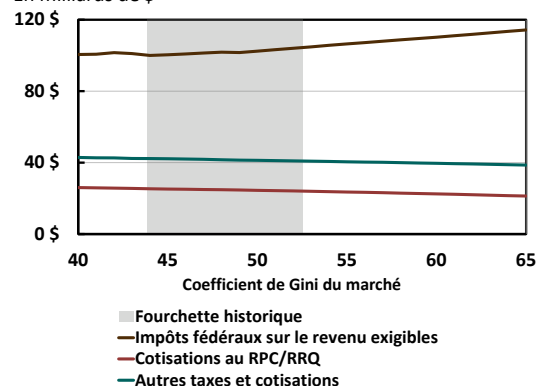
Le produit de l'impôt sur le revenu augmente en général avec l'inégalité (environ 530 millions \$ par point d'indice Gini), mais les cotisations au RPC/RRQ et à l'AE baissent (182 millions \$ et 62 millions \$ par point de Gini respectivement). Ces diminutions sont dues au plafonnement des

cotisations¹⁴¹⁵. Passé un certain seuil, les cotisations des gros revenus à l'AE ou au RPC n'augmentent pas.

Figure 6

Ventilation des impôts fédéraux

En milliards de \$



Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Nota : La fourchette historique correspond au passage observé de l'indice de Gini de 43 à 52.

Une hausse de l'inégalité entraîne une augmentation du nombre des hauts et des faibles revenus. Les cotisations des premiers n'augmentent pas tandis que celles des seconds diminuent.

Résultats : Transferts fédéraux et RPC/RRQ

Le système de transferts regroupe une série de programmes de redistribution du revenu. En voici quelques exemples :

- Sécurité de la vieillesse (SV)
- Crédit de taxe sur les produits et services
- Supplément de revenu garanti (SRG)

Les transferts opérés par ces programmes varient en fonction des fluctuations de l'inégalité. La figure 7 illustre l'évolution des transferts selon que l'inégalité augmente ou diminue.

Quand l'inégalité se creuse, les transferts fédéraux augmentent aussi. Quand elle

¹⁴ Agence du revenu du Canada – [Taux de cotisation à l'AE et maximums](#). Consulté en novembre 2014.

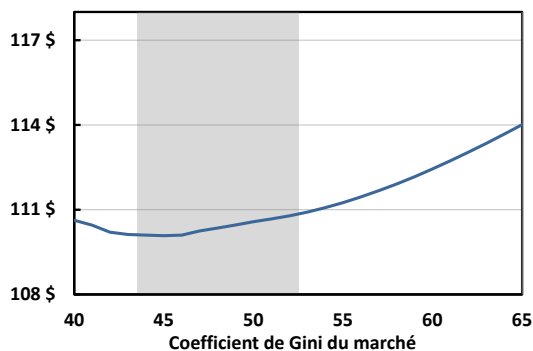
¹⁵ Agence du revenu du Canada – Taux de cotisations au RPC, les maximums et les exemptions. Consulté en novembre 2014.

s'atténue, les transferts fléchissent légèrement, puis augmentent. Comme il ressort de la figure 8, la courbe en U de la figure 7 est surtout attribuable à la hausse des cotisations au RPC/RRQ consécutive à la baisse de l'indice de Gini.

Figure 7

Transferts fédéraux correspondant à divers indices de Gini

En milliards de \$



■ Fourchette historique — Tendance des transferts fédéraux
Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Nota : La fourchette historique correspond au passage observé de l'indice de Gini de 43 à 52.

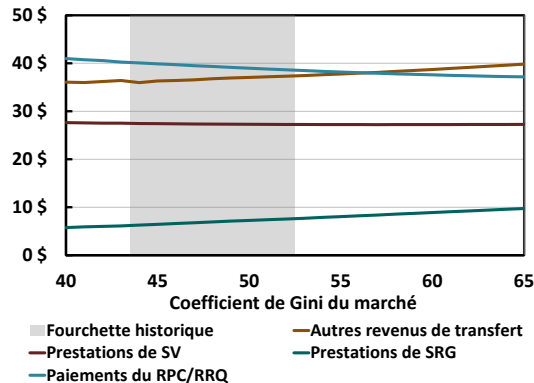
Mis à part les prestations du RPC/RRQ, les programmes de transfert réagissent comme prévu. Les prestations de SRG montent quand l'inégalité s'accroît, alors que les prestations de SV et d'AE (englobées dans Autres revenus de transfert) restent constantes du fait que les tendances démographiques et de l'emploi sont maintenues constantes.

Les prestations du RPC/RRQ sont calculées d'une autre façon que la plupart des prestations du fait qu'elles sont largement dépendantes du revenu d'une vie de travail¹⁶.

Figure 8

Ventilation des transferts fédéraux

En milliards de \$



Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Nota : La fourchette historique correspond au passage observé de l'indice de Gini de 43 à 52.

Quand l'inégalité est faible, les retraités sont plus nombreux à avoir gagné durant leur vie de travail un salaire élevé par rapport au niveau de référence. Suivant leurs antécédents professionnels, ils ont droit à des versements du RPC/RRQ élevés. Il s'ensuit que les versements du RPC/RRQ sont plus élevés dans les scénarios de faible inégalité¹⁷.

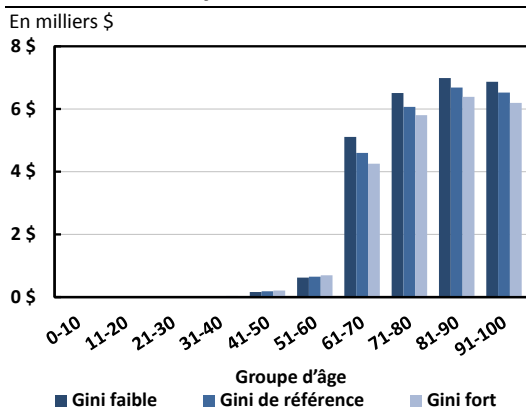
Dans les scénarios de forte inégalité, la proportion de particuliers gagnant des revenus élevés est plus grande. Mais ces revenus sont plus élevés que dans le scénario de faibles revenus et les prestations du RPC/RRQ sont plafonnées. Les prestations du RPC/RRQ n'augmentent donc pas de pair. Vu le nombre accru de petits revenus (qui cotisent moins aux régimes de pension), les prestations du RPC/RRQ diminuent dans les scénarios de forte inégalité (figure 9).

¹⁶ Service Canada – [Cotisations au Régime de pensions du Canada](#). Consulté en novembre 2014.

¹⁷ Cette approche tient pour acquis que la question qui se pose est moins « *Qu'en est-il des finances de l'État en cas de hausse ou de baisse de l'inégalité?* » que « *Qu'en serait-il des finances de l'État si le Canada existait dans un monde d'inégalité plus faible ou plus forte?* » La différence entre les deux questions, c'est que l'une envisage le passage d'un état d'inégalité à un autre, tandis que l'autre envisage l'existence pour un certain temps à tel ou tel niveau d'inégalité.

Figure 9

Versements moyens du RPC/RRQ



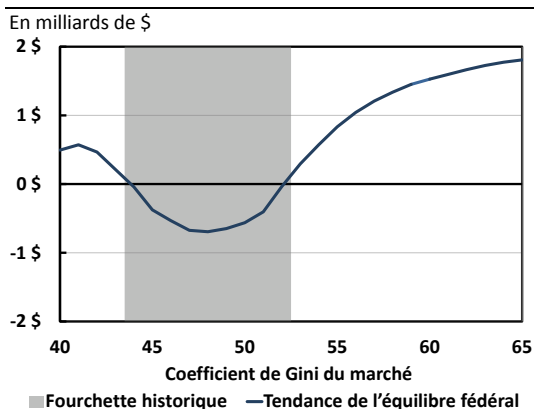
Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Résultats : Équilibre fiscal fédéral

Les impôts et les transferts fédéraux varient en fonction des fluctuations de l'inégalité. La figure 10 montre comment ces deux variables évoluent de pair. Sur l'échelle d'inégalité considérée, l'équilibre fiscal fédéral baisse au plus de 0,7 milliard \$ et augmente d'au plus 1,8 milliard \$ (1,1 % et 3,2 % de l'équilibre respectivement).

Figure 10

Fluctuations de l'équilibre : Impôts moins transferts



Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Nota : La fourchette historique correspond au passage observé de l'indice de Gini de 43 à 52.

Quand le Gini augmente par rapport au niveau de référence de 2009 (52), l'équilibre monte légèrement. En général, toutefois, la hausse des impôts annule presque entièrement les effets de l'accroissement des transferts. Les transferts tendent à augmenter légèrement quand l'inégalité se creuse, alors que les impôts directs semblent constamment croître avec l'inégalité. La hausse moyenne de l'équilibre fiscal fédéral à des niveaux d'inégalité supérieurs au niveau de référence est de 1,3 milliard \$ ou 2,3 %.

Quand l'inégalité diminue par rapport au niveau de référence de 2009, les impôts comme les transferts fédéraux fléchissent, puis rebondissent légèrement. Cependant, le taux de variation est différent. Ces deux tendances ont pour effet net une baisse moyenne de l'équilibre fiscal fédéral d'environ 180 millions \$ ou de 0,3 %.

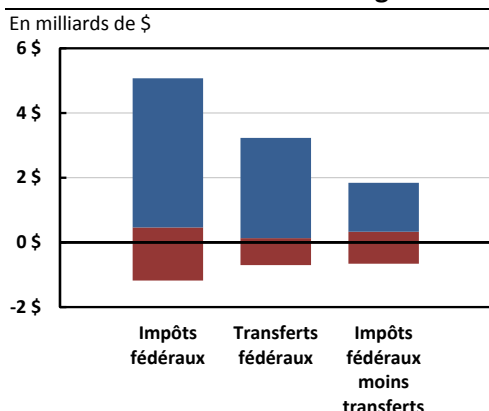
Depuis 1974, on constate que l'indice de Gini du marché oscille au Canada entre 43 et 52. Il est donc à noter que, par rapport à cette fourchette, l'équilibre fiscal fédéral s'écarte de 1 milliard \$, ou 1,7 % de l'équilibre de référence¹⁸.

La figure 11 illustre les incidences fiscales de différents scénarios d'inégalité par rapport au niveau de référence observé. En période d'inégalité, il y a une légère possibilité que les impôts et les transferts diminuent et une plus forte probabilité qu'ils augmentent. Toutefois, sur la période historique d'inégalité, l'incidence sur l'équilibre fiscal fédéral est à peine notable.

¹⁸ Le Gini du marché historique s'étend de 1976 à 2011 suivant les chiffres de Statistique Canada. Comme cette mesure de l'inégalité est calculée d'une autre façon que l'indice de Gini du DPB et est appliquée à un jeu de données différent, la comparabilité directe est en principe déconseillée. Les chiffres ne sont repris ici que pour donner une idée de l'évolution de l'indice de Gini. Statistique Canada, CANSIM [Tableau 202-0705](#). Consulté en novembre 2014.

Figure 11

Incidences fiscales liées à l'inégalité



Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Nota : Le bleu représente les changements simulés durant la période d'inégalité à l'étude et le rouge, les changements survenus durant la fourchette historique approximative du coefficient de Gini.

Résultats : Le Gini après impôts et transferts

La méthode de micro-simulation employée par le DPB a pour avantage entre autres d'isoler l'incidence des impôts sur l'inégalité de l'incidence des transferts. Les mesures de l'inégalité du revenu total et après impôts découlent de l'analyse des revenus des populations simulées. La figure 12 montre la réduction de l'inégalité attribuable à chaque système et la figure 13 les résultats globaux^{19,20,21}.

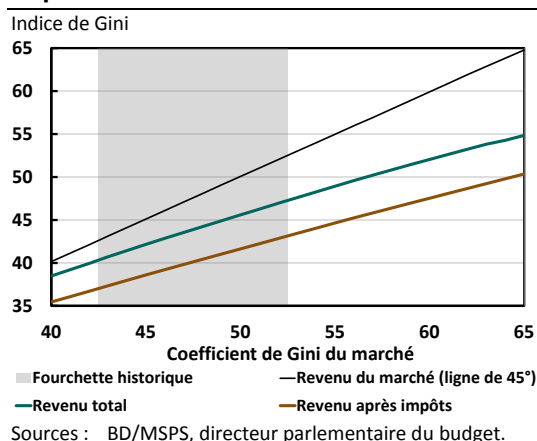
¹⁹ Le revenu total désigne le revenu du marché compte tenu des transferts, et le revenu après impôts désigne le revenu total compte tenu des impôts directs. Il s'agit ici à la fois des impôts directs et des transferts fédéraux et provinciaux.

²⁰ L'annexe reprend la figure 12 en ajoutant l'indice de Gini du revenu après taxes à la consommation (comme la TPS). Comme ces taxes ne sont pas progressives, elles ont pour effet de relever légèrement le Gini. Toutefois, la ligne du Gini après taxes à la consommation ne diffère guère de la ligne du Gini après impôts.

²¹ La figure 13 montre l'évolution de l'indice de Gini dans la transition du revenu du marché au revenu après taxes à la consommation comme la TPS.

Figure 12

Indice de Gini du revenu total et après impôts



Dans la figure 12, la ligne noire à 45 degrés indique l'inégalité de revenus du marché (que le DPB a contrôlée durant les simulations). Les lignes du revenu total et du revenu après impôts indiquent le fléchissement du Gini induit par les transferts (ligne du revenu total) et les impôts (ligne du revenu après impôts).

Le graphique illustre l'effet des impôts et des transferts sur l'inégalité de revenus à un certain niveau d'inégalité de revenu du marché²².

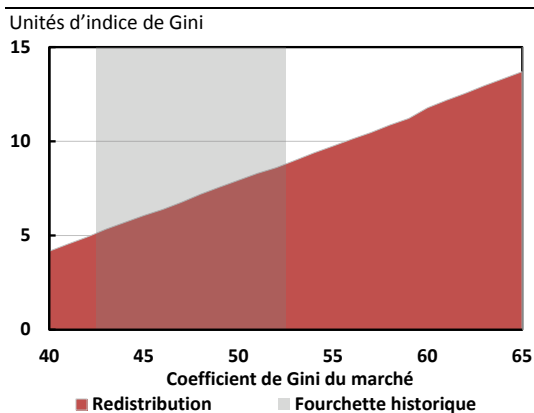
La redistribution opérée par les transferts (qui influe sur le revenu total) augmente quand l'inégalité s'accroît, tandis que la fiscalité atténue l'inégalité sans égard à l'inégalité du marché. Il en est ainsi à tous les niveaux d'inégalité examinés.

En moyenne, la hausse de l'inégalité de revenus du marché pousse le système d'impôts et de transferts à réduire l'inégalité de 0,4 unités d'indice de Gini et ce, surtout par les transferts.

²² Au lieu d'examiner les effets de redistribution observés de certains impôts ou transferts, l'analyse porte sur le système dans son ensemble et son aptitude à influencer sur des répartitions du revenu hypothétiques (mais plausibles).

Figure 13

Effet égalisateur du système d'impôts et de transferts



Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Nota : La fourchette historique correspond au passage observé de l'indice de Gini de 43 à 52.

Ces résultats sont intuitivement logiques, puisque le système des transferts est en partie induit par les besoins des bénéficiaires, comme le crédit de TPS/TVH²³. Quand l'inégalité augmente, le nombre des petits ou moyens revenus progresse, tout comme aussi le nombre de hauts revenus²⁴. Comme toutefois les impôts directs consistent surtout en impôts sur le revenu, leur progressivité ne change pas beaucoup quand l'inégalité s'accroît.

Par suite de la proportion accrue de hauts revenus, la progressivité de la fiscalité directe s'accroît légèrement quand le Gini augmente. Cette tendance résulte des fluctuations de la proportion de contribuables dans chaque tranche d'imposition. Toutefois, l'augmentation est relativement faible.

²³ Agence du revenu du Canada – [Crédit de taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée \(TPS/TVH\)](#). Consulté en novembre 2014.

²⁴ Comme le revenu moyen reste constant, les fluctuations de l'inégalité peuvent ici être considérées comme entraînant un aplatissement (hausse de l'inégalité) ou un gonflement (baisse de l'inégalité) des revenus moyens.

Résultats : Comparaison avec d'autres années

Le système fédéral d'impôts et de transferts subit des changements tous les ans. Un rapport antérieur du DPB traite en profondeur de ceux survenus entre 2005 et 2013²⁵. Le présent rapport prolonge cette analyse en examinant la capacité globale du système des impôts et des transferts d'atténuer les fluctuations de l'inégalité du revenu du marché entre 2006 et 2014²⁶.

La figure 14 montre la réduction moyenne de l'indice de Gini en fonction de diverses répartitions du revenu pour 2006 et 2014, tandis que la figure 15 montre l'évolution de la réduction pendant cette période. On voit le Gini baisser en passant du revenu du marché au revenu consommable (c'est-à-dire après transferts et impôts directs et indirects). L'aptitude globale du système des impôts et des transferts à réduire l'inégalité du marché n'a pas changé au cours de la période.

Depuis 2006 toutefois, le système d'impôts et de transferts a réussi un peu mieux à réduire l'inégalité, amélioration qui s'est produite entre 2007 et 2009. Depuis 2009, l'aptitude du système à réduire l'inégalité est restée à peu près constante²⁷.

²⁵ DPB (2014). [Analyse des recettes et de l'impact distributif des changements fiscaux fédéraux : 2005 à 2013](#). Consulté en janvier 2015.

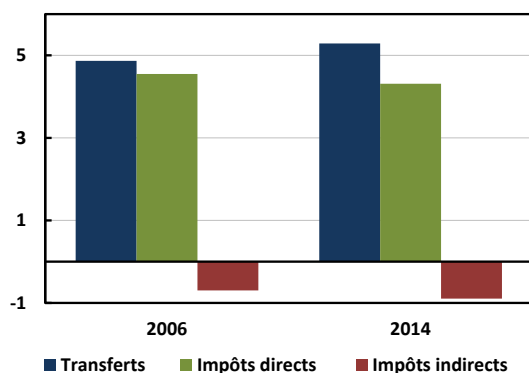
²⁶ Il y a quelques différences de méthodologie entre le présent rapport et l'autre. Voici les deux plus marquantes : 1) l'analyse de 2014 a pour cadre temporel 2005 à 2013 tandis que celle-ci a pour cadre temporel 2006 à 2014; 2) l'inégalité dans la présente analyse n'est pas mesurée exactement de la même façon que dans l'analyse de 2014.

²⁷ Selon le rapport antérieur du DPB, les deux grands transferts instaurés entre 2007 et 2009 sont la prestation fiscale pour le revenu gagné (PFRT, annoncée dans le [Budget de 2007](#)) mise en œuvre en 2007 et le [Supplément de la prestation nationale pour enfants](#) (PNE) instauré en 2009.

Figure 14

Réduction moyenne de l'inégalité par les impôts et les transferts : certaines années

Unités d'indice de Gini



Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Ces changements dans le système des transferts sont compensés par des modifications du système des impôts. Comparés aux transferts, les impôts directs ont davantage varié dans leur aptitude à réduire l'inégalité durant la période étudiée. Ces variations ont servi tant à augmenter qu'à diminuer leur progressivité²⁸. Elles ont eu pour effet net de diminuer légèrement l'aptitude des impôts directs et indirects à compenser les fluctuations de l'inégalité durant la période étudiée^{29, 30}.

²⁸ Les changements apportés aux régimes fiscaux provinciaux sont implicitement englobés dans les calculs.

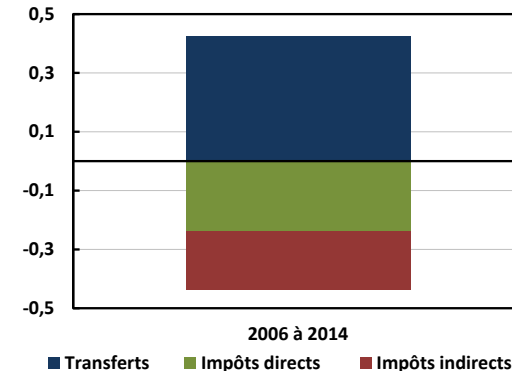
²⁹ Le précédent rapport du DPB mentionne quatre grands changements apportés au système des impôts directs entre 2007 et 2009 : 1) instauration du fractionnement des revenus de pension en 2007; 2) majoration de la limite supérieure des deux fourchettes inférieures d'imposition du revenu des particuliers de 7,5 % en 2009; 3) instauration du crédit d'impôt pour enfants non remboursable en 2007; 4) majoration du montant personnel de base (MPB) de 9 % en 2007 et de 8 % en 2009. De ces quatre mesures, seule la majoration du MPB est progressive, les trois autres étant régressives. Entre 2010 et 2014, le seul grand changement apporté au régime fiscal est le crédit d'impôt pour dividendes (CID) pour les petites et grandes entreprises (par rapport au niveau de référence de 2006). Ces deux réductions sont progressives pour les ménages.

³⁰ Le rapport précédent du DPB concluait que le CID pour les grandes entreprises était intrinsèquement régressif. Ce qui explique la différence entre le rapport précédent et celui-ci, c'est le choix de 2005 au lieu de 2006 comme année de référence.

Figure 15

Évolution de la réduction moyenne de l'inégalité : de 2006 à 2014

Unités d'indice de Gini



Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Conclusion

Les fluctuations de l'inégalité ont des incidences sur les impôts et les transferts, mais ces incidences s'annulent largement.

L'actuel système d'impôts et de transferts sert à la fois à maintenir l'équilibre fiscal et à égaliser les revenus quand l'inégalité se creuse. Si le système d'impôts et de transferts devait subir des changements, l'incidence de l'inégalité de revenus sur l'équilibre fiscal et l'ampleur de l'effet égalisateur sur les revenus pourraient se transformer.

Le DPB a aussi examiné comment l'effet égalisateur du système d'impôts et de transferts a évolué ces dernières années. Il y a eu des changements au système, mais ils ont été tantôt positifs tantôt négatifs. Entre 2006 et 2014, le système des transferts est devenu légèrement plus redistributif, tandis que les impôts sont devenus légèrement moins progressifs.

Annexe A
Méthodologie détaillée

Méthodologie : Intrants de données

Les sources de données sur la répartition du revenu sont multiples. Statistique Canada en offre deux de premier plan : le recensement (plus récemment l'Enquête nationale auprès des ménages) et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), aujourd'hui révisée^{31,32}.

Mentionnons aussi le Fichier des familles T1, qui est une estimation du revenu annuel tirée des déclarations de revenus envoyées à l'Agence du revenu du Canada (ARC), l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR), qui va bientôt paraître, et l'Étude longitudinale et internationale des adultes (ELIA)^{33,34,35}.

Pour des raisons d'échantillonnage, l'EDTR (et son prédécesseur l'Enquête sur les finances des ménages) sous-estime parfois les extrémités de la répartition du revenu, parce qu'elles sont peu peuplées et donc plus sensibles aux non-réponses³⁶. Le recensement obtient un taux de réponse plus élevé que l'EDTR, mais il est mené tous les cinq ans et ne fournit pas de données fiscales³⁷.

L'analyse utilise des données imputées tirées de la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS)

de Statistique Canada³⁸. Cette micro-simulation utilise comme données de base celles d'un échantillon de ménages de l'EDTR et y ajoute des données synthétiques sur les gros revenus tirées des déclarations de revenus. Cette amplification permet d'enquêter sur les gros revenus, chose nécessaire quand il s'agit d'inégalité de revenus. Les ménages retenus sont ensuite pondérés de manière à obtenir les sommes de contrôle désirées.

Les données extraites de la BD/MSPS ont pour inconvénient de ne pas englober les territoires, les habitants des réserves, les occupants de logements collectifs (prisons, par exemple) ou les militaires vivant en caserne^{39,40}.

L'analyse utilise la plus récente version de la BD/MSPS (version 21.0), dont l'année de référence est 2009. Il y a des années d'analyse plus récentes, mais dans le modèle elles sont obtenues par repondération de l'année de référence 2009. Comme cette repondération ne garantissait pas que la valeur cible refléterait les sommes de contrôle, l'année de référence 2009 a été retenue.

L'année de référence 2009 a pour léger inconvénient que c'est une année d'imposition associée à la crise financière et que la courbe des revenus de l'EDTR de cette année-là ne cadre pas avec celle de l'année précédente ou de l'année suivante (figure A1). Comme toutefois l'analyse vise à modifier la répartition du revenu, la

³¹ Statistique Canada – [Enquête nationale auprès des ménages](#). Consulté en novembre 2014.

³² Statistique Canada – [Enquête sur la dynamique du travail et du revenu \(EDTR\)](#). Consulté en novembre 2014.

³³ Statistique Canada – [Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers \(Fichier des familles T1\)](#). Consulté en novembre 2014.

³⁴ Statistique Canada – [Enquête canadienne sur le revenu \(ECR\)](#). Consulté en novembre 2014.

³⁵ Statistique Canada – [Étude longitudinale et internationale des adultes \(ELIA\)](#). Consulté en novembre 2014.

³⁶ Frenette, M., Green, D.A. et Milligan, K. (2007). [The tale of the tails: Canadian income inequality in the 1980s and 1990s](#). *Revue canadienne d'économie*, 40(3), p. 734-764.

³⁷ Milligan, K. (2013). [Income inequality and income taxation in Canada: Trends in the census 1980-2005](#). Université de Calgary, School of Public Policy, SPP Research Papers 6(24).

³⁸ Statistique Canada – [La Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales \(BD/MSPS\)](#). Consulté en novembre 2014.

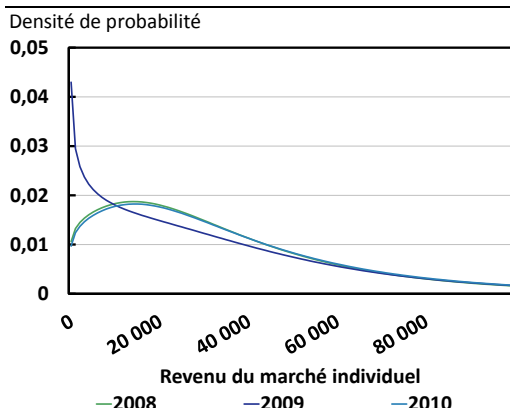
³⁹ Statistique Canada – [BD/MSPS, La base de données](#). Consulté en novembre 2014.

⁴⁰ Ces limites sont héritées de l'EDTR. Le recensement englobe les habitants des territoires et des réserves, mais non les occupants de logements collectifs. En guise de correctif partiel, la BD/MSPA ajoute les aînés vivant en établissement car ils constituent une importante catégorie fiscale.

courbe de la distribution de référence ne pose guère problème.

Figure A1

Répartitions du revenu de l'EDTR : 2008-2010



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, directeur parlementaire du budget.

Les données de revenu sont tirées de la BD/MSPS comme individualités dans des casiers de 10 000 \$ de revenu du marché jusqu'à 5 millions de dollars⁴¹. Dans le modèle de référence, les revenus du marché annuels inférieurs à 5 millions \$ comptaient pour 99 % de tous les revenus du marché. Le contrôle des simulations visant les revenus supérieurs à 5 millions \$ s'est effectué en maintenant constant le revenu du marché moyen par province (tableau A2)⁴².

Méthodologie : Distribution de la DDLP

Les données extraites sont ajustées à une double distribution lognormale de Pareto (DDLDP) qui, selon Reed, convient bien à des

données de revenu^{43,44}. La distribution est définie comme égale à la distribution du produit d'une distribution lognormale et au ratio de deux distributions Pareto et motivée par un mouvement brownien et une évolution des revenus fondée sur le profil des âges de la population en question^{45,46}.

Tableau A2

BD/MSPS – Répartition du revenu simulée

En millions de \$

Groupe de revenus (en millions)	Revenu d'emploi	Revenu de placements	Revenu du marché	Impôts
0-2	749 000 \$	67 000 \$	916 000 \$	279 000 \$
2-5	7 000 \$	4 000 \$	11 000 \$	4 000 \$
5-10	3 000 \$	3 000 \$	5 000 \$	2 000 \$
10-25	2 000 \$	1 000 \$	4 000 \$	1 000 \$

Groupe de revenus (en millions)	Revenu d'emploi	Revenu de placements	Revenu du marché	Impôts
0-2	98,50%	90,15%	97,90%	97,66%
2-5	0,88%	4,86%	1,15%	1,32%
5-10	0,34%	3,36%	0,57%	0,61%
10-25	0,27%	1,62%	0,38%	0,42%

Source : BD/MSPS.

La distribution cumulative est définie comme suit :

$$\begin{aligned}
 F(x) &= \Phi\left(\frac{\log x - v}{\tau}\right) \\
 &- \frac{1}{\alpha + \beta} \left[\beta x^{-\alpha} A(\alpha, v, \tau) \Phi\left(\frac{\log x - v - \alpha \tau^2}{\tau}\right) \right. \\
 &\left. - \alpha x^{\beta} A(-\beta, v, \tau) \Phi^c\left(\frac{\log x - v + \beta \tau^2}{\tau}\right) \right]
 \end{aligned}$$

⁴³ Reed, W.J. (2003). [The Pareto law of incomes – an explanation and an extension](#). *Physica A*, (319) p. 579-597.

⁴⁴ Reed, W. J., et Jorgensen, M. (2005). [The double Pareto-lognormal distribution – a new parametric model for size distribution](#). *Communications in Statistics* (34), p. 1733-1753.

⁴⁵ Graham, Robb et Poe (2012) apporte en annexe quelques petits changements à la présentation par Reed de la DDLP. Ces changements confortent grandement l'applicabilité de la distribution. Voir la note suivante.

⁴⁶ Graham, J. H., Robb, D. T., Poe, A. R. (2012). [Random Phenotypic Variation of Yeast \(*Saccharomyces cerevisiae*\) Single-Gene Knockout Fits a Double Pareto-Lognormal Distribution](#). *PLoS one* 7(11)

⁴¹ Le **Revenu du marché** désigne le revenu tiré dans une année donnée des salaires, investissements, pensions, pensions de retraite et rentes. À noter que, comme la comptabilisation nationale traite les régimes enregistrés d'épargne-retraite comme une désépargne, ils ne sont pas englobés dans la définition de revenu du marché.

⁴² Le choix de 5 millions \$ comme seuil de coupure est d'ordre technique parce que la repondération de la distribution de référence s'est limitée à 512 casiers. Il est possible de faire passer la taille des casiers de 10 000 \$ à un seuil de coupure supérieur, mais au prix d'une perte de détail aux niveaux des petits revenus.

Ici α, β, τ et ν sont les paramètres de la distribution tandis que Φ et Φ^c sont la distribution cumulative et le complément de la distribution normale centrée réduite respectivement. La fonction $A(\cdot)$ est définie comme suit :

$$A(\theta, \nu, \tau) = \exp\left(\theta\nu + \theta^2\tau^2/2\right)$$

Quand $\alpha > 1$, la valeur attendue de la distribution se présente comme suit :

$$E(X) = \frac{\alpha\beta}{(\alpha-1)(\beta+1)} e^{\nu+\tau^2/2}$$

La distribution s'ajuste bien aux données de revenu, mieux que les distributions lognormale et de Pareto, deux distributions communément appliquées aux données de revenu. Le tableau A3 compare l'ajustement des trois distributions aux données extraites.

Tableau A3

Répartitions DDLP, Pareto et lognormale

Distribution	Fonction de log-vraisemblance négative
lognormale	303,78
Pareto	246,87
DDLP	2,32

Source : Directeur parlementaire du budget.

Note : Les adaptations correspondent à la répartition du revenu observée avec un indice de Gini de 52,0.

Les données de base ont été ajustées en R au moyen de la fonction *mle2* à partir de l'ensemble *bbmle*^{47,48}. Le tableau A4 montre les paramètres estimés correspondant aux données de revenu de 2009 de la BD/MSPS.

Méthodologie : Indice de Gini

La forme et la taille des répartitions du revenu peuvent varier grandement, ce qui complique l'obtention d'un schéma d'analyse gérable. L'indice de Gini offre une mesure accessible et familière de l'inégalité pour décrire une répartition du revenu (Voir l'encadré A1).

Tableau A4

Paramètres ajustés du DDLP de référence

Paramètre	Valeur
Alpha (α)	2,558
Beta (β)	0,691
Nu (ν)	10,896
Tau (τ)	0,313
Carré absolu erreur	0,0005
Coefficient de	52,0

Source : Directeur parlementaire du budget.

Encadré A1

Indice de Gini

L'indice de Gini mesure l'écart entre la répartition effective du revenu entre les particuliers et les ménages et une répartition parfaitement égale du revenu.

Plus l'indice de Gini est élevé, plus le revenu est inégal. Aux extrêmes, un indice de zéro correspond à l'égalité parfaite et un de 100 à l'inégalité parfaite.

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques, Banque mondiale, World Bank.

L'indice de Gini présente plusieurs limitations comme outil d'analyse, dont le fait qu'il y a au moins une douzaine de façons de le calculer et qu'à un même indice peuvent correspondre plusieurs

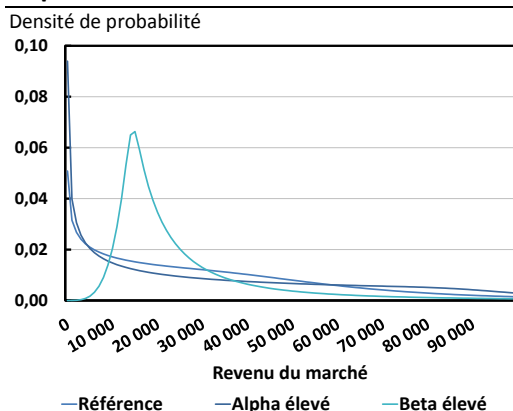
⁴⁷ R est un logiciel de calcul statistique gratuit. Voir [The R Project for Statistical Computing](https://www.r-project.org/).

⁴⁸ La *mle2* fournit une estimation de probabilité maximale à l'aide de diverses techniques d'optimisation numérique.

répartitions du revenu (figure A5)⁴⁹. Il constitue néanmoins un point de référence suffisant pour guider l'analyse.

Figure A5

Répartitions différentes avec le même Gini



Source : Directeur parlementaire du budget.

Des diverses méthodes de calcul de l'indice de Gini, nous avons retenu la formule à base d'intégrales de la répartition cumulative. En voici le calcul selon Griffiths et Hajargasht (2012)⁵⁰ :

Gini

$$= -1 + 2\left[\Phi\left(\frac{\tau}{\sqrt{2}}\right) + \frac{\beta(1+\beta)e^{\alpha(\alpha-1)\tau^2}}{(\alpha+\beta)(2\alpha-1)(1-\alpha+\beta)}\Phi\left(\frac{(1-2\alpha)\tau}{\sqrt{2}}\right) - \frac{\alpha(\alpha-1)e^{\beta(\beta+1)\tau^2}}{(\alpha+\beta)(1+2\beta)(1-\alpha+\beta)}\Phi\left(\frac{(-1-2\beta)\tau}{\sqrt{2}}\right)\right]$$

Suivant ce calcul, le DPB a calculé un Gini de 52,0 à partir des données de référence de 2009⁵¹.

À partir de ces paramètres, d'autres répartitions du revenu sont calculées pour une série d'indices de Gini. Pour maintenir l'uniformité des paramètres, on tâche de limiter les changements de paramètre à ceux de α et β . L'annexe C énumère les valeurs des paramètres correspondant aux différents Gini. Les paramètres sont modifiés tout en maintenant constante la valeur prévue de la répartition.

Méthodologie : Estimation itérative des poids

La BD/MSPS évalue la population canadienne en échantillonnant les ménages de l'EDTR et des fichiers T1 et en appliquant des poids pour obtenir une approximation. Un ménage se compose d'individus dont le revenu et d'autres caractéristiques (âge et sexe, par exemple) ne sont pas les mêmes. Si on change les poids des ménages pour atteindre telle ou telle cible, on risque de rater d'autres cibles désirées. C'est pourquoi Statistique Canada fournit un calculateur itératif des poids qui permet d'atteindre simultanément plusieurs cibles⁵².

Les cibles fixées dans la présente analyse visaient à maintenir constants les totaux démographiques de base et le taux d'emploi. Les deux marges sont fixées suivant l'âge, la province et le sexe⁵³. En outre, la répartition du revenu souhaitée est incluse comme poids. Comme la répartition du revenu ne pouvait pas être précisée directement pour une certaine fourchette de revenus, le revenu moyen par province est aussi inclus comme cible (tableau A6). Cette démarche permet de

⁴⁹ Yitzhaki, S. et Schechtman, E. (2012). The Gini Methodology: A primer on a statistical methodology (vol. 272). Springer.

⁵⁰ Griffiths, W. et Hajargasht, G. (2012). [Pareto-Lognormal Income Distributions: Inequality and Poverty Measures, Estimation and Performance](#). Département d'économie, Université de Melbourne, Working Paper Series.1149.

⁵¹ À noter que le résultat diffère légèrement du Gini estimé par le DPB dans le [rapport antérieur](#) de 54,13. La différence s'explique par la méthode d'estimation employée.

⁵² Ces cibles sont généralement atteintes à l'intérieur d'une tolérance d'erreur donnée.

⁵³ Les groupes d'âge retenus sont 15-20, 21-25, 26-45 et plus de 45 pour le taux d'emploi; et 0-5, 6-11, 12-17, 18-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65-69 et 70 et plus pour les totaux démographiques.

repondérer indirectement les gros revenus qui ne sont pas directement contrôlés.

Le produit du programme itératif de repondération comprend un nouveau fichier de pondération qu'on peut entrer dans la BD/MSPS pour obtenir les résultats devant être analysés.

Tableau A6

Contrôles démographiques

Cible	Par
Revenu du marché moyen	Province
Population totale	Province Sexe Groupe d'âge
Ratio emploi-population	Province Sexe Groupe d'âge

Source : Directeur parlementaire du budget.

Les indices de Gini retenus varient entre 40 et 65. Cette fourchette englobe les valeurs observées du Gini et une fourchette raisonnable de valeurs plausibles.

Méthodologie : Le Gini après impôts et transferts

Dans le cadre des simulations, le résultat souhaité est la répartition du revenu après transferts (revenu total) et après impôts directs (revenu après impôts) et indirects (revenu après taxes à la consommation). Les répartitions obtenues sont ajustées à la DDLP et à l'indice de Gini. En examinant la différence entre les indices de Gini des divers revenus, on obtient une mesure de l'effet de redistribution des impôts comme des transferts.

Méthodologie : comparaisons pluriannuelles

Le modèle de micro-simulation employé par le DPB permet d'examiner plusieurs années d'imposition. Pour faciliter les comparaisons entre les trois années examinées (2006, 2009 et 2014), on analyse les prix et les revenus de 2009. Seul le système d'impôts et de transferts est modifié. Au nom de l'exactitude, les seuils des systèmes d'impôts et de transferts de 2006 et de 2014 sont relevés et abaissés aux niveaux de 2009 respectivement. Dans ces scénarios supplémentaires, l'analyse est refaite et les indices de Gini obtenus comparés.

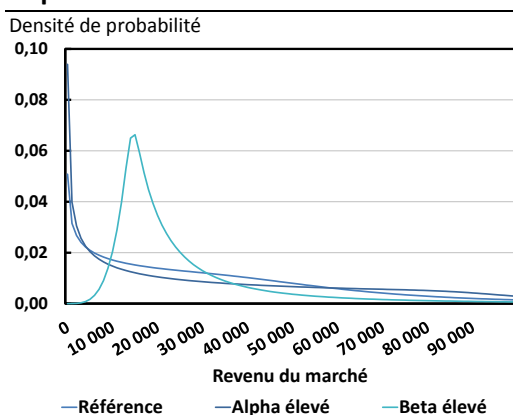
Annexe B
Comparaisons des résultats et résultats de sensibilité

Sensibilité : Même indice de Gini

L'un des problèmes que pose l'indice de Gini, c'est qu'il consiste en une seule valeur. Il est forcément impossible de rapporter par mise en correspondance directe une distribution à quatre paramètres (DDL_P) à une seule valeur. À un seul Gini pourraient donc correspondre des distributions sous-jacentes différentes. C'est souvent ce qui arrive quand on se sert d'une métrique simplificatrice pour décrire la distribution (par exemple, en tâchant de décrire la distribution par déciles et quartiles). Comme cependant l'indice de Gini est une mesure d'inégalité largement utilisée, c'est de lui qu'on se sert pour faciliter l'interprétation et fournir un narratif.

Figure B1

Répartitions différentes avec le même Gini



Source : Directeur parlementaire du budget.

Pour parer au problème des Gini multiples, le DPB s'abstient de modifier deux des paramètres (ν et τ) après leur ajustement et restreint les changements aux deux autres (α et β). En outre, il s'en tient à la restriction d'une valeur prévue constante, ce qui permet l'analyse d'un ensemble d'indices de Gini uniques.

Le DPB a aussi examiné un sous-ensemble d'indices de Gini sous-tendus par des répartitions (figure B1). La répartition de référence est examinée de même que des répartitions à paramètre alpha élevé et à

paramètre beta élevé. Voir les tableaux B2 pour quelques totaux sommaires et B3 pour de plus amples détails.

Tableau B2

Même indice de Gini – Valeurs des paramètres

Scenario	Baseline	High Alpha	High Beta
Alpha	2,558	5,000	1,483
Beta	0,691	0,496	4,850
Nu	10,896	11,421	9,610
Tau	0,313	0,100	0,050
Expected Value	38 009 \$	38 009 \$	38 009 \$
Gini Coefficient	52,0	52,0	52,0

Source : Directeur parlementaire du budget.

Tableau B3

Même indice de Gini – Résultats de simulation

En milliards de \$

	Référence	Alpha élevé	Beta élevé
Revenu du marché	931 \$	937 \$	884 \$
Revenu du marché	138 \$	137 \$	148 \$
SV	27 \$	27 \$	28 \$
SRG	8 \$	9 \$	3 \$
Prestations d'AE	21 \$	20 \$	25 \$
RPC/RRQ	39 \$	38 \$	44 \$
Crédit de TPS	4 \$	4 \$	5 \$
Autres transferts	13 \$	13 \$	16 \$
Transferts provinciaux	27 \$	28 \$	27 \$
Revenu total	1 069 \$	1 074 \$	1 032 \$
Impôts fédéraux	169 \$	171 \$	158 \$
Impôts provinciaux	114 \$	115 \$	110 \$
Revenu disponible	861 \$	865 \$	837 \$
Revenu consommable	786 \$	788 \$	764 \$

Source : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

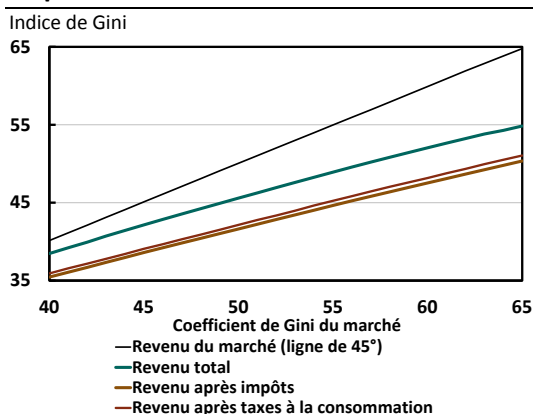
Les totaux de regroupement diffèrent, mais les différences sont limitées quand la courbe de la répartition ressemble à celle de la répartition de référence. Quand on examine les répartitions extrêmes (celles qui, comme celle de beta élevé, s'écartent grandement de la répartition observée), les différences peuvent s'accroître. Quand toutefois on cherche à modéliser des répartitions comme celles-ci, on se bute à des difficultés pratiques et techniques. Par ailleurs, les répartitions comme le scénario à beta élevé sont peu susceptibles d'être observées en pratique.

Comparaison : Revenus disponible et consommable

Les indices de Gini après impôts de la figure 12 du rapport tiennent compte du revenu disponible (revenu du marché après les impôts directs comme l'impôt sur le revenu). Ils ne tiennent pas compte des impôts indirects comme la TPS/TVH et l'accise. Le revenu défalqué des impôts indirects s'appelle le revenu consommable. La figure 12 est reprise dans la figure B4 avec les indices de Gini après taxes à la consommation. Comme on le voit, la prise en compte des impôts indirects fait subir l'indice de Gini un petit changement régressif.

Figure B4

Indice de Gini pour les revenus total, disponible et consommable



Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

À noter toutefois que l'analyse se fonde sur les habitudes actuelles de dépense et d'épargne. Une société où le Gini est plus faible comporterait une plus grande proportion de petits et moyens revenus et proportionnellement moins de gros revenus. Comme la répartition du revenu varie suivant la composition de la société, les hypothèses en matière d'habitudes de dépense peuvent être trompeuses. Les habitudes de dépense de ces individus se reflètent dans les agrégats des taxes à la consommation (tableau B5).

Tableau B5

Taxes à la consommation simulées

En millions de \$

Impôts indirects	Gini faible	Gini de référence	Gini fort
TPS	23 900 \$	22 700 \$	20 800 \$
Taxes d'accise	4 200 \$	3 900 \$	3 500 \$
Droits de douane	4 000 \$	3 600 \$	3 400 \$
Droits à l'importation	2 800 \$	2 600 \$	2 400 \$
Impôts indirects fédéraux	34 900 \$	32 900 \$	30 100 \$
Taxe sur le carbone	600 \$	600 \$	500 \$
Taxe sur le tabac	4 700 \$	4 100 \$	4 000 \$
Taxe de vente au détail	28 500 \$	26 900 \$	24 300 \$
Profits des régies des alcools	5 300 \$	4 800 \$	4 200 \$
Taxe sur l'alcool	700 \$	600 \$	600 \$
Taxe sur l'essence	5 400 \$	5 100 \$	4 500 \$
Taxe d'amusement	600 \$	500 \$	500 \$
Impôts indirects provinciaux	45 800 \$	42 600 \$	38 700 \$

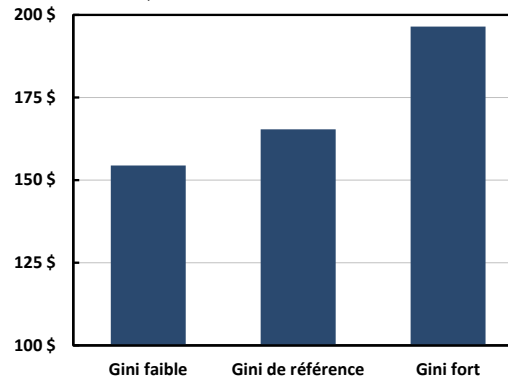
Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Il importe de tenir compte des différences de taux d'épargne entre les petits revenus et les gros (figure B6). Comme une forte épargne implique une moindre consommation, la présence plus forte de gros revenus dans l'échantillon du scénario de Gini faible influe sur le résultat des impôts indirects. Les figures B7, B8 et B9 illustrent des changements de répartition du revenu pour les scénarios de référence, de Gini faible et de Gini fort. L'effet des différences de revenu sur les habitudes de dépense ressort lorsqu'on passe du revenu imposable au revenu consommable.

Figure B6

Épargne des ménages simulée

En milliards de \$

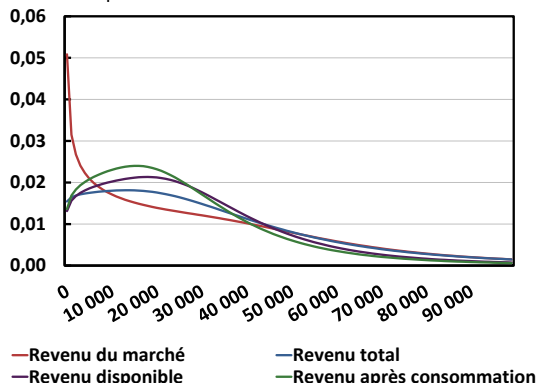


Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Figure B7

Répartitions du revenu de référence

Densité de probabilité

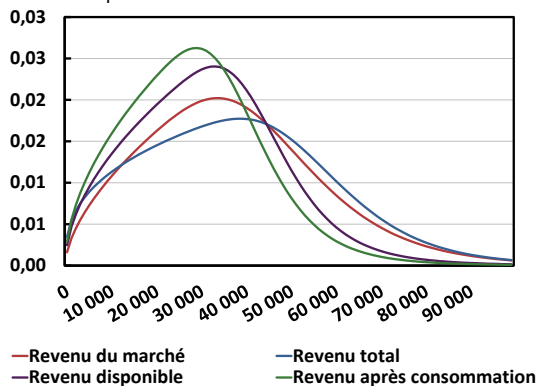


Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Figure B8

Répartitions du revenu avec Gini faible

Densité de probabilité

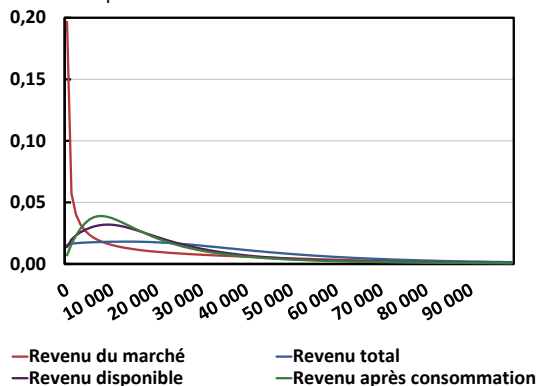


Sources : SPSP/M, Parliamentary Budget Officer.

Figure B9

Répartitions du revenu avec Gini fort

Densité de probabilité



Sources : BD/MSPS, directeur parlementaire du budget.

Encadré B1

Répartitions du revenu

Les figures B7, B8 et B9 montrent les répartitions du revenu ajustées dans les scénarios de Gini faible, de Gini de référence et de Gini fort.

Les figures illustrent en somme l'effet sur la répartition du revenu des transferts, des impôts directs et des impôts indirects.

La répartition change en passant du revenu du marché (courbe rouge) au revenu total (courbe bleue) du fait des transferts; en passant du revenu total au revenu disponible (courbe lavande) du fait des impôts directs; enfin, sur la base achats des consommateurs, en passant du revenu disponible au revenu après taxes à la consommation (courbe verte) du fait des impôts indirects.

Les trois figures illustrent l'effet du système des impôts et des transferts pour différentes répartitions du revenu.

Source : Directeur parlementaire du budget.

Comparaison : Totaux de micro-simulation

Le guide de croissance et de validation de la BD/MSPS présente des totaux de comparaison entre les variables observées et simulées tirées de diverses sources officielles ainsi que d'enquêtes. Quelques-uns de ces tableaux sont reproduits ici :⁵⁴

Écart	Différence		Source de l'estimation								
			A	B	C	D	E	F	G	H	I
	%	\$	EDTR	MSPS	SCN	T4	RHDSC	Admin.	Statistiques sur le revenu de l'ARC	Fichier historique T4	T1, T4 ou T5007
Revenu du marché											
Traitements et salaires	100,1	791	690 847	702 526		701 735			683 800	683 089	
Revenu d'emploi autonome	115,9	8 007	58 646	58 273					49 429	50 266	
Total des gains	103,8	27 570	749 493	760 799					733 230	733 355	
Revenu des placements	94,5	-4 303	57 039	74 373					84 191	78 675	
Revenu de transferts											
Transferts des gouvernements aux personnes			122 788	137 825							
Indemnités d'accident du travail	106,5	386	6 146	6 328	5 942				5 425		
SV, SRC et allocation au conjoint	101,1	393	32 317	35 316	34 923		35 380				
Aide sociale	105,6	603	10 262	11 459	13 118			13 118	9 967		10 856
Transferts fédéraux											
Prestation fiscale pour enfants	94,4	-511	8 368	8 629	9 670						9 139
PUGE	102	50	2 587	2 556					2 506		
SV	100,4	119		27 268			27 149		25 378		
SRG	97,6	-188		7 520			7 708				
Allocation au conjoint	100,9	4		528			523				
Prestations d'AE + RQPAP	111,7	2 346	21 501	22 372	18 660			19 494	20 046		20 026
RQAP	102,9	48		1 732				1 684			1 546
Revenu du RPC/RRQ	98,5	-569	35 756	38 653	39 222		39 706	38 644	37 581		
Crédit de taxe de vente	108,2	278	3 367	3 655	3 931						3 377
Transferts provinciaux											
Programmes pour la famille			2 887	2 902							
Programmes pour les aînés				509							
Impôts sur le revenu fédéraux											
Revenu total évalué	104	37 571		978 527					947 137	940 957	
Total des déductions	105,2	4 269		85 894					87 417	81 625	
Revenu imposable	104,8	40 612		893 178					858 732	852 566	
Impôt fédéral de base	104,7	4 899		109 213					104 313		
Impôt fédéral sur le revenu	105,7	5 871		108 676	106 879				103 379	102 805	
Nombre de déclarants (000)	94,9	-1 295		24 301					25 596	25 298	
Nombre de déclarants à revenu imposable (000)	104,6	772		17 703					16 931	16 487	
Impôts sur le revenu provinciaux											
Impôts sur le revenu québécois	100,5	100		21 111	21 036				21 011		
Impôts sur le revenu hors Québec	99,5	-256		46 268	48 075				46 524	46 290	
Cotisations sociales											
Cotisations d'AE	109,4	665		7 703	6 963				6 841	7 039	
Cotisations au RPC/RRQ	103,4	788		24 121	23 333				21 486	22 403	

A - Les chiffres de l'EDTR sont de 2009.

B - Les chiffres du MSPS proviennent de la version 21.0 de la BD/MSPS.

C - Comptes économiques provinciaux.

D - Tabulation spéciale des dossiers de T4.

E - Les estimés d'aide sociale, des prestations fiscales pour enfants et des transferts provinciaux viennent de la Politique stratégique et recherche. Les autres chiffres viennent des Statistiques reliées aux programmes de sécurité du revenu au Canada.

F - Statistiques officielles, gouvernement du Québec.

G - Statistiques sur le revenu, Agence du revenu du Canada.

H - Tabulation spéciale des dossiers de T1, cinq ans après l'année de référence.

I - Tabulation spéciale des fichiers T5007, T4 et T1.

⁵⁴ Le guide de croissance et de validation de la BD/MSPS peut être obtenu [documentation](#) de la BD/MSPS v21.0. Consulté en novembre 2014.

Annexe C
Tableaux

Tableau C1 : Paramètres et indices de Gini ajustés au revenu du marché par la double distribution lognormale de Pareto

Revenu du marché

Indice de GINI du revenu du marché	Paramètre				Erreur de carré absolu	Indice de Gini d'ajustement
	Alpha (α)	Beta (β)	Nu (ν)	Tau (τ)		
30	6,660	1,609	10,831	0,273	0,0242	30,17
31	6,510	1,523	10,848	0,278	0,0227	31,17
32	6,352	1,444	10,864	0,285	0,0222	32,24
33	6,027	1,373	10,873	0,289	0,0215	33,29
34	6,043	1,335	10,878	0,307	0,0119	34,23
35	5,330	1,263	10,880	0,295	0,0125	35,22
36	5,016	1,210	10,884	0,297	0,0118	36,23
37	4,730	1,162	10,887	0,299	0,0114	37,23
38	4,475	1,118	10,889	0,301	0,0112	38,19
39	4,233	1,074	10,891	0,302	0,0110	39,22
40	4,004	1,043	10,887	0,304	0,0037	40,09
41	3,802	1,004	10,888	0,305	0,0032	41,13
42	3,630	0,969	10,888	0,305	0,0030	42,10
43	3,471	0,933	10,889	0,306	0,0026	43,13
44	3,330	0,902	10,890	0,307	0,0023	44,11
45	3,196	0,870	10,891	0,307	0,0020	45,14
46	3,087	0,843	10,891	0,308	0,0018	46,05
47	2,975	0,814	10,892	0,309	0,0016	47,07
48	2,871	0,787	10,892	0,309	0,0015	48,10
49	2,783	0,761	10,893	0,310	0,0011	49,09
50	2,695	0,736	10,893	0,311	0,0011	50,09
51	2,613	0,712	10,894	0,311	0,0010	51,09
52	2,558	0,691	10,896	0,313	0,0005	51,96
53	2,475	0,670	10,894	0,312	0,0010	52,97
54	2,405	0,647	10,895	0,313	0,0010	54,03
55	2,346	0,627	10,895	0,314	0,0011	54,99
56	2,289	0,608	10,895	0,315	0,0014	55,96
57	2,234	0,590	10,896	0,316	0,0018	56,92
58	2,185	0,570	10,896	0,317	0,0022	57,91
59	2,141	0,554	10,897	0,318	0,0027	58,82
60	2,067	0,537	10,892	0,312	0,0032	59,95
61	2,023	0,519	10,893	0,313	0,0036	60,96
62	1,984	0,504	10,893	0,314	0,0040	61,89
63	1,944	0,487	10,893	0,315	0,0046	62,90
64	1,908	0,473	10,894	0,317	0,0054	63,83
65	1,874	0,458	10,894	0,318	0,0063	64,76
66	1,840	0,444	10,894	0,319	0,0075	65,73
67	1,808	0,430	10,894	0,321	0,0087	66,67
68	1,779	0,418	10,894	0,322	0,0100	67,54
69	1,732	0,404	10,890	0,318	0,0113	68,68
70	1,720	0,391	10,894	0,326	0,0133	69,43
71	1,693	0,379	10,894	0,327	0,0151	70,33
72	1,666	0,367	10,894	0,329	0,0171	71,25
73	1,652	0,359	10,887	0,319	0,0240	71,74
74	1,629	0,348	10,887	0,321	0,0263	72,62
75	1,607	0,336	10,887	0,323	0,0289	73,49

Tableau C2 : Paramètres et indices de Gini ajustés pour le revenu total par la double distribution lognormale de Pareto

Revenu total (revenu du marché plus les transferts)

Indice de GINI du revenu du marché	Paramètre				Erreur de carré absolu	Indice de Gini d'ajustement
	Alpha (α)	Beta (β)	Nu (ν)	Tau (τ)		
30	6,994	1,370	10,945	0,218	0,0753	31,13
31	6,608	1,328	10,947	0,221	0,0689	31,88
32	6,451	1,276	10,957	0,229	0,0626	32,80
33	6,081	1,244	10,956	0,235	0,0571	33,56
34	5,760	1,224	10,948	0,245	0,0602	34,25
35	5,954	1,200	10,955	0,267	0,0558	35,00
36	5,113	1,175	10,936	0,258	0,0551	35,72
37	5,984	1,162	10,960	0,298	0,0512	36,31
38	5,969	1,180	10,944	0,335	0,0483	37,04
39	4,366	1,119	10,911	0,281	0,0492	37,86
40	5,955	1,143	10,942	0,362	0,0502	38,31
41	3,964	1,095	10,885	0,300	0,0492	39,24
42	3,822	1,086	10,872	0,314	0,0459	39,95
43	3,625	1,059	10,866	0,311	0,0371	40,71
44	3,484	1,040	10,858	0,317	0,0398	41,48
45	3,373	1,035	10,842	0,333	0,0414	42,20
46	3,284	1,030	10,827	0,348	0,0432	42,85
47	3,193	1,029	10,809	0,366	0,0447	43,56
48	3,113	1,037	10,786	0,388	0,0475	44,22
49	3,045	1,039	10,766	0,408	0,0486	44,90
50	2,967	1,040	10,745	0,426	0,0491	45,60
51	2,892	1,043	10,723	0,444	0,0492	46,29
52	2,827	1,047	10,701	0,460	0,0488	46,92
53	2,760	1,053	10,677	0,478	0,0483	47,58
54	2,690	1,061	10,649	0,497	0,0472	48,30
55	2,629	1,070	10,623	0,514	0,0460	48,94
56	2,570	1,081	10,594	0,532	0,0445	49,58
57	2,508	1,094	10,565	0,549	0,0428	50,23
58	2,455	1,110	10,532	0,567	0,0408	50,86
59	2,405	1,127	10,501	0,583	0,0388	51,44
60	2,354	1,147	10,468	0,600	0,0365	52,03
61	2,301	1,173	10,429	0,617	0,0340	52,66
62	2,254	1,200	10,392	0,634	0,0316	53,23
63	2,205	1,235	10,349	0,652	0,0290	53,84
64	2,162	1,274	10,307	0,669	0,0267	54,40
65	2,119	1,321	10,262	0,687	0,0244	54,95
66	2,268	1,788	10,110	0,798	0,0285	54,95
67	2,037	1,453	10,158	0,724	0,0201	56,07
68	2,002	1,539	10,104	0,742	0,0200	56,56
69	1,965	1,661	10,039	0,763	0,0205	57,09
70	1,929	1,842	9,964	0,786	0,0209	57,61
71	1,897	2,102	9,881	0,809	0,0221	58,09
72	1,865	2,592	9,775	0,837	0,0235	58,58
73	1,795	3,134	9,682	0,835	0,0268	59,08
74	1,744	3,636	9,609	0,838	0,0271	59,73
75	1,691	4,102	9,547	0,835	0,0278	60,46

Tableau C3 : Paramètres et indices de Gini ajustés pour le revenu après impôts par la double distribution lognormale de Pareto

Revenu après impôts (revenu total moins les impôts directs)

Indice de GINI du revenu du marché	Paramètre				Erreur de carré absolu	Indice de Gini d'ajustement
	Alpha (α)	Beta (β)	Nu (ν)	Tau (τ)		
30	6,008	1,542	10,684	0,183	0,0515	28,90
31	6,004	1,501	10,691	0,192	0,0466	29,52
32	6,005	1,435	10,705	0,201	0,0468	30,45
33	5,989	1,401	10,711	0,212	0,0426	31,07
34	5,939	1,384	10,712	0,229	0,0337	31,69
35	6,001	1,352	10,721	0,234	0,0310	32,15
36	6,017	1,319	10,721	0,251	0,0262	32,98
37	4,835	1,304	10,685	0,232	0,0262	33,63
38	4,629	1,284	10,678	0,237	0,0236	34,24
39	4,427	1,264	10,671	0,243	0,0239	34,88
40	4,259	1,259	10,657	0,254	0,0190	35,43
41	4,089	1,239	10,649	0,259	0,0196	36,08
42	3,943	1,231	10,636	0,270	0,0163	36,66
43	3,746	1,194	10,635	0,260	0,0280	37,33
44	3,667	1,173	10,632	0,269	0,0247	38,00
45	3,523	1,161	10,618	0,275	0,0234	38,64
46	3,414	1,153	10,606	0,283	0,0242	39,21
47	3,302	1,146	10,592	0,292	0,0256	39,84
48	3,196	1,147	10,573	0,304	0,0284	40,41
49	3,107	1,144	10,557	0,315	0,0289	41,02
50	3,017	1,138	10,542	0,325	0,0293	41,64
51	2,932	1,134	10,526	0,335	0,0295	42,26
52	2,860	1,131	10,510	0,344	0,0295	42,82
53	2,786	1,129	10,492	0,354	0,0293	43,42
54	2,711	1,129	10,472	0,366	0,0289	44,07
55	2,646	1,129	10,453	0,376	0,0282	44,65
56	2,583	1,130	10,433	0,386	0,0274	45,24
57	2,519	1,132	10,413	0,396	0,0264	45,84
58	2,463	1,135	10,391	0,406	0,0252	46,42
59	2,411	1,139	10,370	0,415	0,0238	46,96
60	2,358	1,143	10,348	0,424	0,0222	47,51
61	2,304	1,149	10,324	0,433	0,0203	48,11
62	2,255	1,155	10,300	0,441	0,0186	48,66
63	2,204	1,162	10,274	0,450	0,0167	49,25
64	2,159	1,169	10,250	0,457	0,0149	49,80
65	2,115	1,178	10,224	0,464	0,0132	50,35
66	2,071	1,187	10,197	0,471	0,0122	50,92
67	2,029	1,197	10,170	0,478	0,0113	51,47
68	1,991	1,208	10,144	0,483	0,0105	51,99
69	1,952	1,220	10,115	0,489	0,0105	52,54
70	1,913	1,234	10,085	0,494	0,0117	53,11
71	1,877	1,248	10,056	0,498	0,0131	53,65
72	1,841	1,263	10,025	0,501	0,0145	54,20
73	1,792	1,275	9,996	0,486	0,0156	54,65
74	1,759	1,287	9,967	0,486	0,0166	55,21
75	1,727	1,298	9,938	0,485	0,0175	55,79

Tableau C4 : Paramètres et indices de Gini ajustés pour le revenu après taxes à la consommation par la double distribution lognormale de Pareto
Revenu après taxes à la consommation (Revenu après impôts moins les impôts indirects)

Indice de GINI du revenu du marché	Paramètre				Erreur de carré absolu	Indice de Gini d'ajustement
	Alpha (α)	Beta (β)	Nu (ν)	Tau (τ)		
30	6,229	1,540	10,587	0,204	0,0476	29,24
31	6,477	1,599	10,580	0,243	0,0381	29,51
32	6,235	1,499	10,589	0,242	0,0377	30,60
33	5,859	1,469	10,587	0,253	0,0344	31,38
34	6,206	1,435	10,589	0,266	0,0291	31,90
35	6,272	1,408	10,605	0,281	0,0269	32,56
36	4,666	1,347	10,568	0,242	0,0241	33,53
37	6,032	1,349	10,606	0,292	0,0189	33,65
38	4,334	1,305	10,557	0,255	0,0154	34,75
39	4,171	1,286	10,549	0,262	0,0125	35,40
40	4,016	1,280	10,536	0,270	0,0134	35,93
41	3,881	1,261	10,529	0,277	0,0109	36,58
42	3,777	1,252	10,517	0,289	0,0125	37,18
43	3,610	1,216	10,517	0,280	0,0279	37,80
44	3,539	1,198	10,512	0,289	0,0285	38,42
45	3,406	1,186	10,498	0,296	0,0298	39,08
46	3,306	1,178	10,487	0,305	0,0298	39,67
47	3,202	1,172	10,471	0,315	0,0302	40,30
48	3,111	1,172	10,454	0,327	0,0302	40,90
49	3,025	1,170	10,438	0,339	0,0302	41,52
50	2,937	1,165	10,421	0,348	0,0308	42,15
51	2,853	1,162	10,403	0,358	0,0311	42,79
52	2,782	1,160	10,387	0,367	0,0313	43,36
53	2,709	1,160	10,368	0,378	0,0313	43,98
54	2,634	1,161	10,347	0,389	0,0312	44,64
55	2,571	1,163	10,326	0,399	0,0309	45,24
56	2,510	1,166	10,305	0,410	0,0305	45,84
57	2,449	1,171	10,283	0,420	0,0300	46,45
58	2,394	1,177	10,259	0,431	0,0294	47,05
59	2,343	1,184	10,236	0,441	0,0287	47,61
60	2,293	1,194	10,211	0,452	0,0277	48,17
61	2,241	1,205	10,184	0,463	0,0267	48,78
62	2,195	1,218	10,157	0,473	0,0256	49,34
63	2,147	1,234	10,127	0,484	0,0245	49,95
64	2,104	1,250	10,098	0,494	0,0235	50,50
65	2,062	1,270	10,068	0,504	0,0224	51,06
66	2,020	1,293	10,034	0,514	0,0213	51,64
67	1,980	1,320	10,001	0,524	0,0202	52,20
68	1,945	1,349	9,968	0,534	0,0192	52,72
69	1,908	1,385	9,930	0,544	0,0182	53,27
70	1,871	1,429	9,890	0,554	0,0171	53,84
71	1,837	1,478	9,849	0,564	0,0162	54,37
72	1,803	1,538	9,805	0,574	0,0153	54,92
73	1,753	1,564	9,771	0,561	0,0156	55,44
74	1,721	1,628	9,728	0,568	0,0146	55,99
75	1,691	1,704	9,682	0,575	0,0137	56,55

Tableau C5 : Transferts fédéraux dans certains scénarios d'inégalité obtenus par la micro-simulation BD/MSPS de Statistique Canada
Transferts fédéraux (en millions de \$)

Indice de GINI du revenu du marché	Revenus de transferts fédéraux	Prestations de SV	Prestations du SRG	Allocation au conjoint	Prestations fédérales totales pour enfant	Prestations du RPC/RRQ	Prestations d'assurance-emploi	Crédit de TPS	Autres crédits d'impôt fédéraux remboursables	Prestation universelle pour enfant
30	113 059 \$	28 126 \$	4 017 \$	280 \$	8 122 \$	44 399 \$	21 984 \$	2 736 \$	804 \$	2 591 \$
31	112 738 \$	28 070 \$	4 157 \$	290 \$	8 113 \$	44 060 \$	21 864 \$	2 764 \$	830 \$	2 591 \$
32	111 931 \$	27 887 \$	4 279 \$	299 \$	8 070 \$	43 522 \$	21 643 \$	2 798 \$	852 \$	2 579 \$
33	111 617 \$	27 830 \$	4 427 \$	311 \$	8 070 \$	43 166 \$	21 520 \$	2 834 \$	879 \$	2 580 \$
34	111 963 \$	28 058 \$	4 914 \$	320 \$	8 037 \$	42 944 \$	21 309 \$	2 911 \$	902 \$	2 568 \$
35	111 711 \$	28 004 \$	5 059 \$	332 \$	8 045 \$	42 617 \$	21 207 \$	2 950 \$	928 \$	2 568 \$
36	111 492 \$	27 953 \$	5 206 \$	344 \$	8 056 \$	42 303 \$	21 119 \$	2 988 \$	954 \$	2 568 \$
37	111 307 \$	27 905 \$	5 351 \$	355 \$	8 069 \$	42 006 \$	21 046 \$	3 027 \$	979 \$	2 568 \$
38	111 154 \$	27 859 \$	5 494 \$	366 \$	8 083 \$	41 729 \$	20 987 \$	3 065 \$	1 003 \$	2 568 \$
39	111 017 \$	27 813 \$	5 647 \$	377 \$	8 101 \$	41 443 \$	20 934 \$	3 105 \$	1 029 \$	2 568 \$
40	110 457 \$	27 642 \$	5 767 \$	387 \$	8 131 \$	40 992 \$	20 794 \$	3 130 \$	1 059 \$	2 556 \$
41	110 219 \$	27 581 \$	5 912 \$	392 \$	8 235 \$	40 738 \$	20 541 \$	3 176 \$	1 089 \$	2 556 \$
42	110 281 \$	27 524 \$	6 013 \$	407 \$	8 340 \$	40 550 \$	20 519 \$	3 227 \$	1 144 \$	2 556 \$
43	110 289 \$	27 514 \$	6 108 \$	431 \$	8 465 \$	40 249 \$	20 520 \$	3 301 \$	1 143 \$	2 556 \$
44	109 768 \$	27 448 \$	6 277 \$	426 \$	8 423 \$	40 080 \$	20 111 \$	3 306 \$	1 140 \$	2 556 \$
45	110 067 \$	27 417 \$	6 448 \$	440 \$	8 510 \$	39 878 \$	20 278 \$	3 356 \$	1 182 \$	2 556 \$
46	110 104 \$	27 377 \$	6 607 \$	447 \$	8 508 \$	39 698 \$	20 313 \$	3 391 \$	1 206 \$	2 556 \$
47	110 169 \$	27 348 \$	6 763 \$	460 \$	8 524 \$	39 500 \$	20 350 \$	3 432 \$	1 234 \$	2 556 \$
48	110 388 \$	27 325 \$	6 937 \$	474 \$	8 517 \$	39 339 \$	20 492 \$	3 481 \$	1 266 \$	2 556 \$
49	110 515 \$	27 299 \$	7 121 \$	491 \$	8 566 \$	39 151 \$	20 516 \$	3 524 \$	1 292 \$	2 556 \$
50	110 570 \$	27 280 \$	7 263 \$	504 \$	8 590 \$	38 968 \$	20 526 \$	3 562 \$	1 319 \$	2 556 \$
51	110 649 \$	27 263 \$	7 410 \$	518 \$	8 617 \$	38 791 \$	20 544 \$	3 602 \$	1 347 \$	2 556 \$
52	110 747 \$	27 250 \$	7 549 \$	531 \$	8 644 \$	38 639 \$	20 564 \$	3 639 \$	1 373 \$	2 556 \$
53	110 880 \$	27 240 \$	7 707 \$	545 \$	8 675 \$	38 483 \$	20 591 \$	3 680 \$	1 401 \$	2 556 \$
54	111 054 \$	27 231 \$	7 887 \$	562 \$	8 710 \$	38 319 \$	20 629 \$	3 726 \$	1 434 \$	2 556 \$
55	111 233 \$	27 226 \$	8 053 \$	577 \$	8 743 \$	38 178 \$	20 667 \$	3 769 \$	1 463 \$	2 556 \$
56	111 439 \$	27 224 \$	8 225 \$	593 \$	8 778 \$	38 046 \$	20 709 \$	3 813 \$	1 494 \$	2 556 \$
57	111 636 \$	27 216 \$	8 387 \$	609 \$	8 808 \$	37 929 \$	20 751 \$	3 855 \$	1 524 \$	2 556 \$
58	111 906 \$	27 222 \$	8 571 \$	628 \$	8 857 \$	37 797 \$	20 808 \$	3 905 \$	1 560 \$	2 556 \$
59	112 147 \$	27 225 \$	8 733 \$	646 \$	8 896 \$	37 692 \$	20 858 \$	3 949 \$	1 593 \$	2 556 \$
60	112 418 \$	27 229 \$	8 899 \$	664 \$	8 936 \$	37 590 \$	20 920 \$	3 994 \$	1 628 \$	2 556 \$
61	112 725 \$	27 236 \$	9 077 \$	684 \$	8 983 \$	37 488 \$	20 988 \$	4 045 \$	1 668 \$	2 556 \$
62	113 017 \$	27 242 \$	9 239 \$	704 \$	9 027 \$	37 399 \$	21 053 \$	4 092 \$	1 705 \$	2 556 \$
63	113 353 \$	27 250 \$	9 415 \$	725 \$	9 077 \$	37 312 \$	21 126 \$	4 144 \$	1 747 \$	2 556 \$
64	113 663 \$	27 257 \$	9 575 \$	745 \$	9 122 \$	37 236 \$	21 192 \$	4 192 \$	1 787 \$	2 556 \$
65	113 990 \$	27 265 \$	9 736 \$	766 \$	9 169 \$	37 165 \$	21 261 \$	4 241 \$	1 829 \$	2 556 \$
66	114 344 \$	27 275 \$	9 904 \$	789 \$	9 222 \$	37 097 \$	21 333 \$	4 294 \$	1 874 \$	2 556 \$
67	114 697 \$	27 284 \$	10 067 \$	812 \$	9 276 \$	37 036 \$	21 399 \$	4 346 \$	1 920 \$	2 556 \$
68	115 033 \$	27 293 \$	10 218 \$	834 \$	9 330 \$	36 981 \$	21 461 \$	4 395 \$	1 963 \$	2 556 \$
69	115 409 \$	27 302 \$	10 383 \$	859 \$	9 391 \$	36 928 \$	21 528 \$	4 450 \$	2 011 \$	2 556 \$
70	115 783 \$	27 313 \$	10 554 \$	885 \$	9 454 \$	36 874 \$	21 580 \$	4 506 \$	2 061 \$	2 556 \$
71	116 134 \$	27 322 \$	10 716 \$	909 \$	9 521 \$	36 822 \$	21 621 \$	4 559 \$	2 108 \$	2 556 \$
72	116 516 \$	27 331 \$	10 886 \$	936 \$	9 594 \$	36 773 \$	21 664 \$	4 616 \$	2 159 \$	2 556 \$
73	117 434 \$	27 465 \$	11 106 \$	967 \$	9 706 \$	36 892 \$	21 813 \$	4 695 \$	2 221 \$	2 568 \$
74	117 832 \$	27 474 \$	11 280 \$	995 \$	9 783 \$	36 845 \$	21 859 \$	4 753 \$	2 274 \$	2 568 \$
75	118 237 \$	27 481 \$	11 460 \$	1 024 \$	9 866 \$	36 795 \$	21 900 \$	4 813 \$	2 328 \$	2 568 \$

Tableau C6 : Transferts fédéraux dans certains scénarios d'inégalité obtenus par la micro-simulation BD/MSPS de Statistique Canada
Transferts provinciaux (en millions de \$)

Indice de Gini du revenu du marché	Revenu de transferts provinciaux	Autres transferts provinciaux	Programmes provinciaux pour la famille	Supplément provincial du SRG	Crédits d'impôt provinciaux remboursables	Aide sociale provinciale	Autres revenus du gouvernement provincial
30	24 250 \$	3 047 \$	2 697 \$	235 \$	3 093 \$	10 600 \$	4 854 \$
31	24 365 \$	3 013 \$	2 698 \$	247 \$	3 122 \$	10 637 \$	4 929 \$
32	24 387 \$	2 970 \$	2 688 \$	258 \$	3 138 \$	10 626 \$	5 003 \$
33	24 514 \$	2 912 \$	2 693 \$	272 \$	3 173 \$	10 668 \$	5 097 \$
34	24 578 \$	2 836 \$	2 686 \$	284 \$	3 249 \$	10 660 \$	5 167 \$
35	24 704 \$	2 771 \$	2 693 \$	297 \$	3 286 \$	10 700 \$	5 263 \$
36	24 831 \$	2 710 \$	2 700 \$	311 \$	3 325 \$	10 739 \$	5 358 \$
37	24 959 \$	2 655 \$	2 708 \$	324 \$	3 364 \$	10 776 \$	5 448 \$
38	25 085 \$	2 609 \$	2 714 \$	336 \$	3 403 \$	10 811 \$	5 532 \$
39	25 225 \$	2 567 \$	2 722 \$	350 \$	3 446 \$	10 847 \$	5 619 \$
40	25 314 \$	2 520 \$	2 788 \$	361 \$	3 471 \$	10 831 \$	5 673 \$
41	25 320 \$	2 517 \$	2 808 \$	372 \$	3 510 \$	10 781 \$	5 666 \$
42	25 696 \$	2 660 \$	2 833 \$	381 \$	3 547 \$	10 909 \$	5 703 \$
43	25 503 \$	2 033 \$	2 872 \$	407 \$	3 605 \$	10 881 \$	6 048 \$
44	25 410 \$	2 143 \$	2 824 \$	414 \$	3 588 \$	10 741 \$	6 048 \$
45	25 586 \$	2 029 \$	2 850 \$	429 \$	3 645 \$	10 816 \$	6 168 \$
46	25 707 \$	2 040 \$	2 850 \$	440 \$	3 698 \$	10 801 \$	6 236 \$
47	25 914 \$	2 053 \$	2 860 \$	452 \$	3 754 \$	10 834 \$	6 325 \$
48	26 244 \$	2 056 \$	2 882 \$	464 \$	3 853 \$	10 911 \$	6 447 \$
49	26 486 \$	2 073 \$	2 893 \$	477 \$	3 895 \$	11 000 \$	6 523 \$
50	26 656 \$	2 087 \$	2 899 \$	489 \$	3 940 \$	11 026 \$	6 596 \$
51	26 842 \$	2 101 \$	2 905 \$	501 \$	3 985 \$	11 065 \$	6 670 \$
52	27 026 \$	2 115 \$	2 912 \$	513 \$	4 027 \$	11 112 \$	6 738 \$
53	27 238 \$	2 129 \$	2 919 \$	526 \$	4 073 \$	11 179 \$	6 809 \$
54	27 487 \$	2 145 \$	2 927 \$	541 \$	4 124 \$	11 263 \$	6 890 \$
55	27 725 \$	2 160 \$	2 934 \$	555 \$	4 170 \$	11 350 \$	6 963 \$
56	27 978 \$	2 176 \$	2 942 \$	570 \$	4 217 \$	11 449 \$	7 036 \$
57	28 225 \$	2 192 \$	2 950 \$	584 \$	4 264 \$	11 549 \$	7 103 \$
58	28 523 \$	2 207 \$	2 961 \$	601 \$	4 314 \$	11 679 \$	7 185 \$
59	28 788 \$	2 223 \$	2 970 \$	615 \$	4 359 \$	11 797 \$	7 252 \$
60	29 069 \$	2 242 \$	2 979 \$	631 \$	4 405 \$	11 923 \$	7 321 \$
61	29 382 \$	2 261 \$	2 990 \$	647 \$	4 456 \$	12 070 \$	7 394 \$
62	29 680 \$	2 279 \$	3 000 \$	663 \$	4 503 \$	12 215 \$	7 462 \$
63	30 014 \$	2 298 \$	3 011 \$	680 \$	4 554 \$	12 382 \$	7 536 \$
64	30 327 \$	2 314 \$	3 021 \$	696 \$	4 601 \$	12 545 \$	7 601 \$
65	30 657 \$	2 329 \$	3 031 \$	713 \$	4 649 \$	12 721 \$	7 669 \$
66	31 015 \$	2 345 \$	3 042 \$	730 \$	4 700 \$	12 918 \$	7 739 \$
67	31 374 \$	2 360 \$	3 054 \$	747 \$	4 749 \$	13 122 \$	7 804 \$
68	31 721 \$	2 372 \$	3 066 \$	764 \$	4 795 \$	13 325 \$	7 865 \$
69	32 113 \$	2 385 \$	3 080 \$	782 \$	4 846 \$	13 559 \$	7 931 \$
70	32 516 \$	2 399 \$	3 094 \$	801 \$	4 898 \$	13 808 \$	7 991 \$
71	32 912 \$	2 411 \$	3 109 \$	820 \$	4 946 \$	14 056 \$	8 047 \$
72	33 343 \$	2 423 \$	3 126 \$	839 \$	4 998 \$	14 335 \$	8 103 \$
73	33 900 \$	2 442 \$	3 116 \$	863 \$	5 069 \$	14 697 \$	8 198 \$
74	34 367 \$	2 448 \$	3 134 \$	884 \$	5 122 \$	15 014 \$	8 255 \$
75	34 864 \$	2 454 \$	3 153 \$	906 \$	5 175 \$	15 358 \$	8 312 \$

**Tableau C7 : Impôts fédéraux et provinciaux dans certains scénarios d'inégalité
obtenus par la micro-simulation BD/MSPS de Statistique Canada
Impôts fédéraux et provinciaux (en millions de \$)**

Indice de Gini du revenu du marché	Impôts provinciaux	Impôts fédéraux	Impôts fédéraux sur le revenu exigibles	Cotisations au RPC/RRQ	Remboursements de prestations sociales	Taxes fédérales à la consommation	Cotisations d'assurance- emploi
30	113 974 \$	169 487 \$	97 990 \$	27 152 \$	576 \$	34 905 \$	8 862 \$
31	113 868 \$	169 471 \$	98 242 \$	27 036 \$	573 \$	34 806 \$	8 814 \$
32	113 863 \$	169 528 \$	98 560 \$	26 871 \$	566 \$	34 773 \$	8 759 \$
33	113 773 \$	169 526 \$	98 852 \$	26 749 \$	560 \$	34 657 \$	8 708 \$
34	113 875 \$	169 473 \$	99 029 \$	26 676 \$	551 \$	34 546 \$	8 671 \$
35	113 809 \$	169 478 \$	99 320 \$	26 557 \$	545 \$	34 436 \$	8 620 \$
36	113 749 \$	169 476 \$	99 602 \$	26 437 \$	537 \$	34 330 \$	8 570 \$
37	113 694 \$	169 456 \$	99 860 \$	26 316 \$	530 \$	34 230 \$	8 520 \$
38	113 659 \$	169 451 \$	100 123 \$	26 196 \$	522 \$	34 138 \$	8 472 \$
39	113 625 \$	169 423 \$	100 383 \$	26 064 \$	514 \$	34 040 \$	8 421 \$
40	113 881 \$	169 431 \$	100 532 \$	26 018 \$	504 \$	33 982 \$	8 396 \$
41	113 757 \$	169 280 \$	100 688 \$	25 876 \$	497 \$	33 883 \$	8 336 \$
42	114 113 \$	169 909 \$	101 536 \$	25 748 \$	494 \$	33 825 \$	8 305 \$
43	113 637 \$	168 973 \$	101 037 \$	25 587 \$	481 \$	33 670 \$	8 197 \$
44	113 208 \$	167 647 \$	100 012 \$	25 369 \$	473 \$	33 678 \$	8 114 \$
45	113 286 \$	167 765 \$	100 380 \$	25 213 \$	465 \$	33 641 \$	8 065 \$
46	113 393 \$	167 902 \$	100 806 \$	25 082 \$	457 \$	33 536 \$	8 020 \$
47	113 548 \$	168 122 \$	101 347 \$	24 938 \$	448 \$	33 419 \$	7 970 \$
48	113 542 \$	168 290 \$	101 846 \$	24 858 \$	440 \$	33 211 \$	7 935 \$
49	113 363 \$	167 690 \$	101 593 \$	24 680 \$	432 \$	33 107 \$	7 878 \$
50	113 684 \$	168 165 \$	102 397 \$	24 502 \$	423 \$	33 022 \$	7 820 \$
51	114 031 \$	168 676 \$	103 244 \$	24 320 \$	415 \$	32 936 \$	7 761 \$
52	114 341 \$	169 126 \$	104 005 \$	24 151 \$	407 \$	32 857 \$	7 706 \$
53	114 662 \$	169 579 \$	104 800 \$	23 965 \$	399 \$	32 770 \$	7 645 \$
54	115 010 \$	170 067 \$	105 672 \$	23 755 \$	390 \$	32 672 \$	7 577 \$
55	115 314 \$	170 479 \$	106 434 \$	23 563 \$	383 \$	32 584 \$	7 515 \$
56	115 606 \$	170 858 \$	107 183 \$	23 361 \$	375 \$	32 490 \$	7 450 \$
57	115 948 \$	171 324 \$	107 970 \$	23 175 \$	368 \$	32 423 \$	7 389 \$
58	116 222 \$	171 650 \$	108 747 \$	22 934 \$	360 \$	32 296 \$	7 312 \$
59	116 480 \$	171 980 \$	109 455 \$	22 727 \$	353 \$	32 199 \$	7 246 \$
60	116 754 \$	172 316 \$	110 185 \$	22 508 \$	347 \$	32 100 \$	7 177 \$
61	117 073 \$	172 711 \$	111 016 \$	22 265 \$	339 \$	31 990 \$	7 101 \$
62	117 371 \$	173 083 \$	111 802 \$	22 035 \$	332 \$	31 886 \$	7 029 \$
63	117 673 \$	173 446 \$	112 631 \$	21 775 \$	325 \$	31 767 \$	6 948 \$
64	117 991 \$	173 840 \$	113 463 \$	21 532 \$	319 \$	31 655 \$	6 871 \$
65	118 290 \$	174 194 \$	114 272 \$	21 279 \$	312 \$	31 538 \$	6 792 \$
66	118 604 \$	174 566 \$	115 135 \$	21 007 \$	305 \$	31 411 \$	6 708 \$
67	118 922 \$	174 931 \$	115 989 \$	20 736 \$	299 \$	31 284 \$	6 623 \$
68	119 205 \$	175 260 \$	116 785 \$	20 479 \$	292 \$	31 161 \$	6 543 \$
69	119 513 \$	175 597 \$	117 643 \$	20 192 \$	286 \$	31 023 \$	6 454 \$
70	119 808 \$	175 916 \$	118 507 \$	19 893 \$	279 \$	30 877 \$	6 360 \$
71	120 128 \$	176 280 \$	119 397 \$	19 604 \$	273 \$	30 736 \$	6 269 \$
72	120 410 \$	176 570 \$	120 249 \$	19 298 \$	267 \$	30 582 \$	6 173 \$
73	119 916 \$	176 379 \$	120 769 \$	18 931 \$	262 \$	30 355 \$	6 061 \$
74	120 225 \$	176 699 \$	121 674 \$	18 614 \$	256 \$	30 194 \$	5 962 \$
75	120 492 \$	176 955 \$	122 541 \$	18 285 \$	249 \$	30 021 \$	5 858 \$